

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORTS ANNUELS 2007

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORTS ANNUELS 2007

COFI

société anonyme

Capital social: USD 230.000.000,00 entièrement libéré
Siège Social: 180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 9539

SOMMAIRE

Organes de la Société	5
Chiffres Clés	6
Rapports et comptes annuels	
■ Rapport de gestion	8
■ Bilan et Compte de profits et pertes	10
■ Annexe aux comptes annuels	14
Rapport du Commissaire aux comptes	20
Organigramme du Groupe	22
Données sur les filiales et les principales participations du Groupe	24
Rapports et comptes annuels consolidés	
■ Rapport de gestion consolidé	35
■ Bilan consolidé et Compte de profits et pertes consolidé	36
■ Tableau des flux de trésorerie consolidée	40
■ Variations dans les fonds propres consolidés	42
■ Annexe aux comptes annuels consolidés	44
Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés	88
Membres du Conseil d'Administration	90
Gouvernance d'entreprise: La Charte	93
Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2008: résolutions	114

Errata corrige:

- Rapport du Commissaire aux comptes	pag. 88
- Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés	pag. 20

ORGANES DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PrésidentFrédéric Wagner ^{(1), (2), (3)}**Vice-Président**Massimo Trabaldo Togna ⁽¹⁾**Administrateurs**Jean Bodoni ⁽³⁾Americo Bortuzzo ^{(1), (2)}Robert Hoffmann ⁽¹⁾Jean Noël Lequeue ^{(1), (2)}Bruno Panigadi ⁽³⁾

Umberto Trabaldo Togna

Secrétaire

Bruno Panigadi

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mazars

Luxembourg

REVISEUR INDEPENDANT DES COMPTES CONSOLIDES

Mazars

Luxembourg

(1) Comité nominations & rémunérations

(2) Comité d'audit & *compliance*

(3) Comité de direction

CHIFFRES CLES

Comptes Annuels

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Fonds propres (y inclus le résultat)	269.751	260.583
Total du bilan	273.290	263.617
Total des immobilisations financières	223.716	233.113
Profit net	18.069	10.301

en USD	31.12.2007	31.12.2006
Dividende brut par action	0,55	0,45
Dividende brut total	10.880.100,00	8.901.900,00

Comptes Annuels Consolidés

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Profit net consolidé	44.039	44.826
Profit net consolidé, part du Groupe	43.786	44.493
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)	495.946	425.932
Intérêts minoritaires	1.317	1.284
Total du bilan consolidé	2.065.295	1.838.698

		31.12.2007	31.12.2006
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
dont, actions détenues par la société	n°	218.000	218.000
Valeur estimée par action ⁽¹⁾	USD	25,14	21,60
Bénéfice par action	USD	2,21	2,25

(1) La valeur estimée correspond au montant des Fonds Propres Consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation

RAPPORTS ET
COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2008

Messieurs les Actionnaires,

L'exercice clôture au 31 décembre 2007 avec un profit net de USD 18.069.262,41 (2006: USD 10.300.544,70). Les produits de participations passent de USD 10.202.575,00 à USD 16.213.870,44.

Le total des immobilisations financières, figurant au bilan, s'élève à USD 223.715.823,97 (2006: USD 233.113.036,80). La variation par rapport à l'année précédente est due principalement à la réduction du capital social de la filiale Sonetto Pty. Ltd. de AUD 18 millions à AUD 300.000,00. Le montant de AUD 17.700.000,00 a été remboursé le 26 mars 2007.

Les informations sur l'activité et les résultats économiques de l'exercice 2007 des principales participations sont données aux pages 24 à 32 du présent rapport.

Au 31 décembre 2007, Cofi détenait toujours 218.000 de ses propres actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune. Aucune action n'a été rachetée ou vendue en 2007.

Depuis la clôture de l'exercice 2007 et jusqu'à aujourd'hui aucun fait significatif n'est à signaler à part ce qui est déjà mentionné dans le présent rapport.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net comme suit:

	USD
Bénéfice de l'exercice	18.069.262,41
Affectation à la réserve légale	(910.000,00)
Résultats reportés	2.812.407,22
Montant disponible	19.971.669,63
Attribution d'un dividende brut de USD 0,55 par action aux 19.782.000 actions en circulation d'une valeur de USD 11,50 chacune	(10.880.100,00)
Report à nouveau	9.091.569,63

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2008

Si l'Assemblée décide d'adopter ces propositions, le dividende brut s'élève à USD 0,55 par action et, net de l'impôt à la source 15% s'élève à **USD 0,4675**. Ce dividende sera payable, sur présentation du coupon n° 30 des certificats d'actions, à partir du 25 juin 2008, auprès de

- DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg
- PKB Privatbank AG, Lugano

Les mandats des membres du Conseil d'Administration, et des Réviseurs expirent à la date de l'Assemblée. Nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration, ainsi que les Réviseurs d'entreprises et de fixer leurs émoluments et jetons de présence.

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous proposons de renouveler la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2007 d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter, jusqu'à un montant de USD 9 millions, des actions de Cofi SA, à la Bourse de Luxembourg au nom et pour compte de la Société et de bien vouloir fixer l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées. Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue pour l'approbation des comptes de l'exercice 2008.

Votre Conseil d'Administration après analyses approfondies et mûres réflexions a décidé de vous proposer le transfert des actions Cofi, admises à la négociation sur le marché réglementé dénommé "Bourse de Luxembourg", vers le système multilatéral de négociation et de cotation à Luxembourg, dénommé "EURO MTF", jugé plus approprié pour votre Société, également géré par la Bourse de Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2008

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner
Président

BILAN

	notes	31.12.2007 USD	31.12.2006 USD
ACTIF			
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT	2.3	0,00	3.340,23
C. ACTIF IMMOBILISE		223.715.823,97	233.113.036,80
III. Immobilisations financières	2.4, 5	223.715.823,97	233.113.036,80
1. Parts dans des entreprises liées		207.960.237,85	220.626.689,03
2. Créances sur des entreprises liées		3.000.000,00	0,00
3. Participations		6.215.314,85	6.417.024,25
4. Créances sur participations		2.620.040,97	2.418.558,46
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		3.650.765,06	3.650.765,06
6. Autres prêts		269.465,24	0,00
D. ACTIF CIRCULANT		49.574.435,12	30.500.297,91
II. Créances	2.5, 3	118.727,63	65.575,24
4. Autres créances		118.727,63	65.575,24
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		118.727,63	65.575,24
III. Valeurs mobilières	2.6, 7	10.032.514,95	8.575.289,62
2. Actions propres ou parts propres		1.000.000,00	1.000.000,00
3. Autres valeurs mobilières		9.032.514,95	7.575.289,62
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		39.423.192,54	21.859.433,05
TOTAL ACTIF		273.290.259,09	263.616.674,94

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

BILAN

	notes	31.12.2007 USD	31.12.2006 USD
PASSIF			
A. CAPITAUX PROPRES	8	269.750.688,44	260.583.326,03
I. Capital souscrit		230.000.000,00	230.000.000,00
IV Réserves		18.869.018,81	18.349.018,81
1. Réserve légale		1.320.000,00	800.000,00
2. Réserve pour actions propres		10.000.000,00	10.000.000,00
4. Autres réserves		7.549.018,81	7.549.018,81
V. Résultats reportés		2.812.407,22	1.933.762,52
VI. Résultat net		18.069.262,41	10.300.544,70
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		3.309.131,79	2.909.641,90
2. Provisions pour impôts	9	770.826,34	488.554,56
3. Autres provisions	10	2.538.305,45	2.421.087,34
C. DETTES	2.7, 4	230.438,86	123.707,01
2. Dettes envers des établissements de crédit		0,00	3.278,15
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		0,00	3.278,15
9. Autres dettes		230.438,86	120.428,86
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		230.438,86	120.428,86
TOTAL PASSIF		273.290.259,09	263.616.674,94
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11	8.468.956,16	7.476.118,57

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES**

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	notes	2007 USD	2006 USD
CHARGES			
2.b) Autres charges externes	12	890.082,65	1.883.037,96
3. Frais de personnel	13	416.852,90	0,00
a) Salaires et traitements		416.852,90	0,00
4. Corrections de valeur		3.340,23	3.340,24
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		3.340,23	3.340,24
7. Intérêts et charges assimilées		326.828,44	103.370,00
a) sur des entreprises liées		87.156,26	46.795,80
b) autres intérêts et charges		239.672,18	56.574,20
10. Charges exceptionnelles		38.143,27	1.924,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		174.847,59	131.245,44
13. Profit de la période		18.069.262,41	10.300.544,70
TOTAL DES CHARGES		19.919.357,49	12.423.462,34

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES**

du 1^{er} janvier au 31 décembre	notes	2007 USD	2006 USD
PRODUITS			
5. Produits de participations		16.213.870,44	10.202.575,00
a) provenant d'entreprises liées	14	16.213.870,44	9.999.375,00
b) autres produits de participations		0,00	203.200,00
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		287.887,72	359.379,93
b) autres produits		287.887,72	359.379,93
7. Autres intérêts et produits assimilés		3.362.599,33	976.992,08
a) provenant d'entreprises liées		204.297,30	104.047,75
b) autres intérêts et produits assimilés		3.158.302,03	872.944,33
9. Produits exceptionnels	15	55.000,00	884.515,33
TOTAL DES PRODUITS		19.919.357,49	12.423.462,34

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES
ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2007

1. GENERALITES

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la T.V.A..

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion de devises

La comptabilité est tenue en US Dollars (USD); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et charges exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les transactions relatives aux immobilisations financières, valeurs mobilières, créances et dettes, exprimées dans une autre devise que celle du bilan, sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les comptes bancaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

2.3. Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux frais relatifs à l'augmentation de capital. Ils sont amortis linéairement sur cinq ans.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs pensent que la dépréciation sera durable. En outre, les créances sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur convertie au cours de change à la date de clôture du bilan.

2.5. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation.

2.6. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué, le cas échéant, de corrections de valeur lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat.

2.7. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

3. ECHEANCIER DES CREANCES

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

4. ECHEANCIER DES DETTES

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en USD	31.12.2007	31.12.2006
Valeur d'acquisition au début de la période	247.366.128,62	244.180.673,11
Augmentations au coût d'acquisition	3.832.048,61	3.539.305,39
Diminutions au coût d'acquisition	(13.284.261,44)	(353.849,88)
Valeur d'acquisition à la fin de la période	237.913.915,79	247.366.128,62
Corrections de valeur au début de la période	(14.253.091,82)	(15.137.607,15)
Corrections de valeur de la période	0,00	(55.000,00)
Reprises de corrections de valeur de la période	55.000,00	939.515,33
Corrections de valeur à la fin de la période	(14.198.091,82)	(14.253.091,82)
Investissement net à la fin de la période	223.715.823,97	233.113.036,80

6. ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

	% de détention	Total des capitaux propres*	Résultat annuel	Date de clôture
BUDDAHROCK PTY LTD	100,00%	AUD 14.996.099,00	AUD 476.949,00	31.12.2007
COPARFIN SA	100,00%	USD 217.235.232,07	USD 20.641.740,19	31.12.2007
DORFINA SA	100,00%	CHF 3.981.649,18	CHF (15.422,81)	31.12.2007
GLENBUDDAH PTY LTD	100,00%	AUD (2.292.697,00)	AUD 475.809,00	31.12.2007
HEPTAGON INV. LTD	27,62%	USD 3.179.641,81	USD 4.876,53	31.12.2007
IMM. NAMUR SABLON SA	45,50%	EUR 8.205.667,61	EUR (739.340,09)	31.12.2007
MILANO LUXURY CO. SPA	50,00%	EUR 5.323.795,00	EUR 212.941,00	31.12.2007
QUINTIA SPA	100,00%	EUR 11.902.260,00	EUR 190.945,00	31.12.2007
SHEPTON C. & S. LDA	60,00%	EUR 611.615,24	EUR 11.604,02	31.12.2007
SONETTO PTY LTD	100,00%	AUD 291.032,00	AUD 0,00	31.12.2007

* y inclus le résultat de l'exercice

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

7. VALEURS MOBILIERES

en USD	31.12.2007	31.12.2006
Actions	1.818.712,28	1.828.824,94
Fonds d'investissements	6.383.646,17	4.916.308,18
Obligations	830.156,50	830.156,50
Actions propres *	1.000.000,00	1.000.000,00
TOTAL	10.032.514,95	8.575.289,62

* la Société détient 218.000 de ses propres actions

8. CAPITAUX PROPRES

en USD	31.12.2006	affectation du bénéfice de l'exercice et dividende	variations	31.12.2007
Capital souscrit	230.000.000,00			230.000.000,00
Réserve légale	800.000,00	520.000,00		1.320.000,00
Réserve pour actions propres	10.000.000,00			10.000.000,00
Autres réserves	7.549.018,81			7.549.018,81
Résultats reportés	1.933.762,52	878.644,70		2.812.407,22
Bénéfice de l'exercice	10.300.544,70	(10.300.544,70)	18.069.262,41	18.069.262,41
TOTAL	260.583.326,03	(8.901.900,00)	18.069.262,41	269.750.688,44

Le capital souscrit se compose de 20 millions d'actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune

9. PROVISIONS FISCALES

Les provisions couvrent la charge de l'exercice et des exercices antérieurs non encore imposés.

10. AUTRES PROVISIONS

Le montant correspond à des charges pour prestations futures à des collaborateurs du Groupe.

11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ce montant comprend des garanties bancaires données pour compte des sociétés du Groupe.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

12. AUTRES CHARGES EXTERNES

en USD	31.12.2007	31.12.2006
Dotations aux autres provisions	0,00	1.094.758,76
Droit de garde	15.846,88	11.427,28
Emoluments et jetons de présence	139.041,84	28.291,86
Frais de voyage et de représentation	15.194,89	18.744,56
Frais divers	53.749,18	55.364,04
Frais généraux d'administration	86.759,48	87.531,09
Honoraires pour conseils	522.112,14	356.878,47
Impôts divers	0,00	4.975,00
Pertes sur ventes actif circulant	668,84	145.317,02
Pertes sur ventes participations	56.709,40	79.749,88
TOTAL	890.082,65	1.883.037,96

13. PERSONNEL

Au 31 décembre 2007, la société utilisait les services d'une personne à temps partiel et occupe également une personne à plein temps.

14. PRODUITS DE PARTICIPATIONS PROVENANT D'ENTREPRISES LIEES

en USD	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes	15.000.000,00	9.999.375,00
Plus-values	1.213.870,44	0,00
TOTAL	16.213.870,44	9.999.375,00

15. PRODUITS EXCEPTIONNELS

en USD	31.12.2007	31.12.2006
Reprises corrections de valeur sur actif immobilisé	55.000,00	884.515,33
TOTAL	55.000,00	884.515,33

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

16. REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice sous revue, un montant de USD 139.041,84 a été alloué aux membres des organes d'administration et de surveillance de la société.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice.



Aux actionnaires de
**Compagnie de l'Occident pour la Finance et
 l'Industrie**

LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport sur les états financiers

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2007, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie**, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations dans les capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées dans l'Union Européenne). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

MAZARS Réseau International de Reviseurs d'Entreprises
 11, rue de la Poste, L-1011 Luxembourg - Tél. +352 4600 1 - Fax +352 2992 20 - <http://www.mazars.com>
 11, rue de la Poste, L-1011 Luxembourg - Tél. +352 4600 1 - Fax +352 2992 20 - <http://www.mazars.com>



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Une des sociétés consolidées ne devant établir des comptes IFRS que pour les besoins de la consolidation n'a pas été en mesure de remonter toutes les informations requises par IFRS 7. A ce titre, nous ne pouvons certifier que les comptes consolidés sont exhaustifs au regard de cette norme.

Sous réserve de la remarque ci-dessous, à notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie** au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées dans l'Union Européenne).

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 29 mai 2008

Pour MAZARS, Réviseurs d'entreprises


Philippe SIENDZAK
Associé

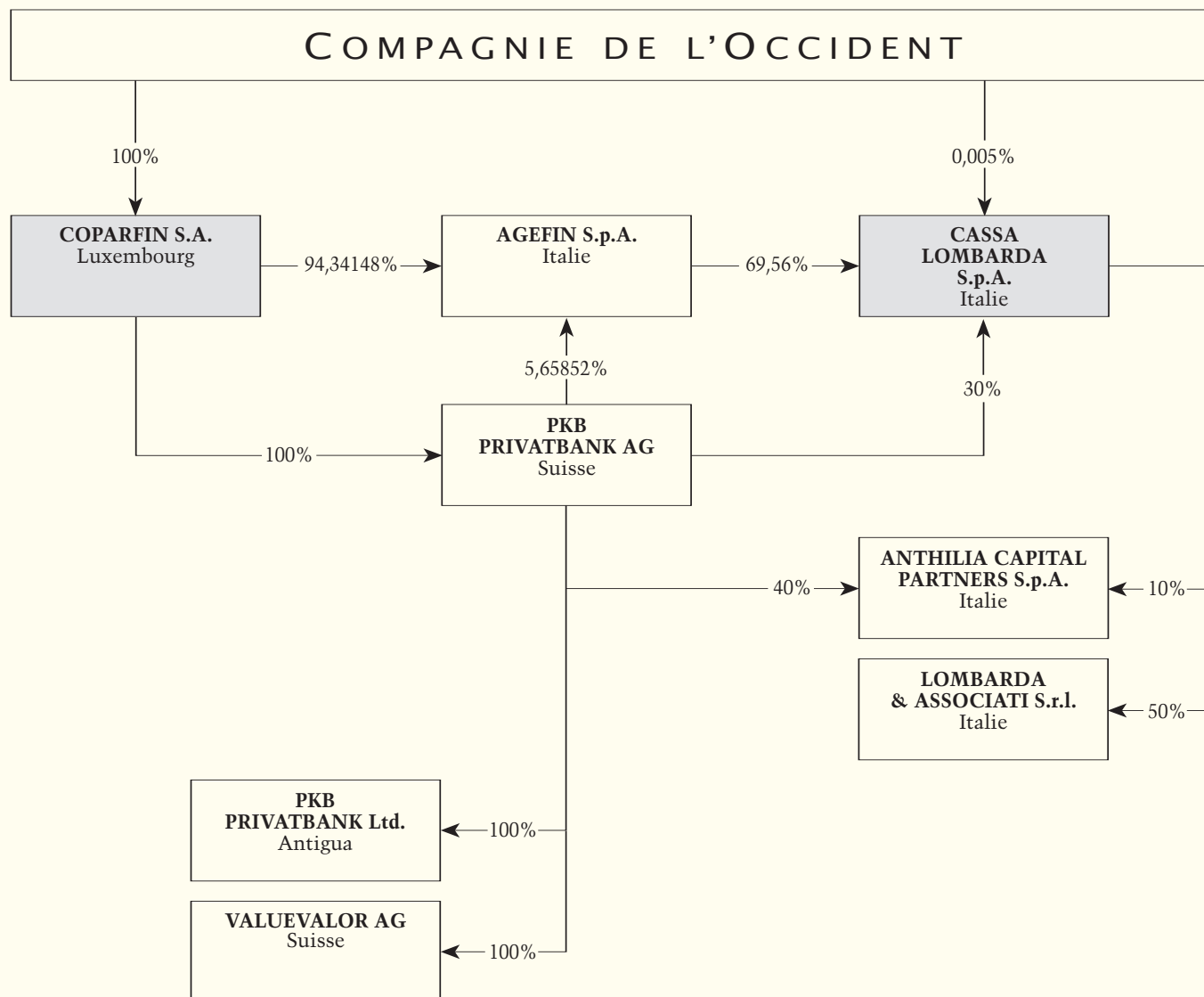

Yves MERTZ
Associé

MAZARS Réseau international de sociétés de révision et de conseil
Société à responsabilité limitée, 100, rue de la Liberté, L-1011 Luxembourg
Téléphone : +352 (0)21 20 20 20 - Fax : +352 (0)21 20 20 20 - E-mail : mazars@mazars.lu
www.mazars.lu

ORGANIGRAMME DU GROUPE

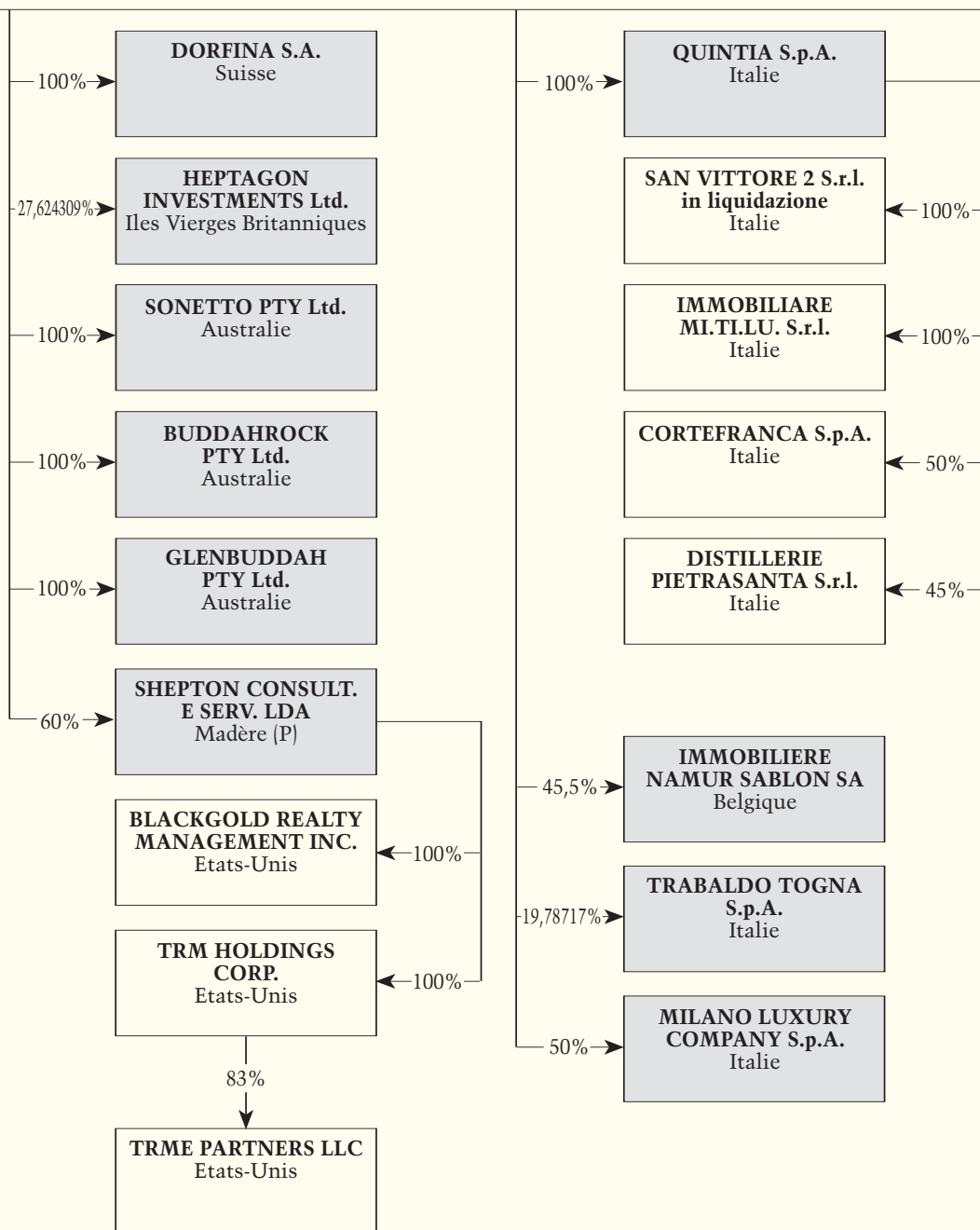
au 31 décembre 2007

LIMITE AUX SOCIETES CONSOLIDEES



Participations directes

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE SA



DONNEES SUR LES FILIALES
ET LES PRINCIPALES
PARTICIPATIONS DU GROUPE
AU 31 DECEMBRE 2007

SECTEUR BANCAIRE
ET FINANCIER

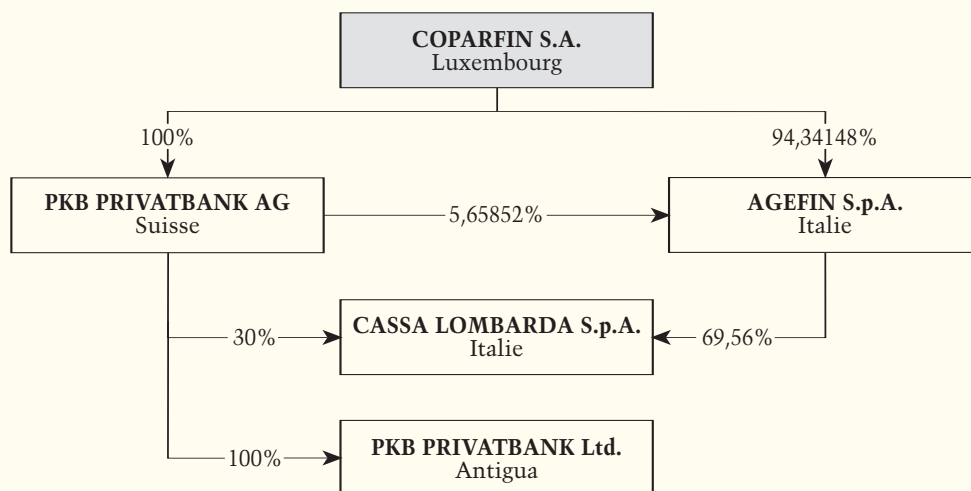
COPARFIN S.A., LUXEMBOURG

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Jean Noël Lequeue, Luxembourg

Commissaire aux comptes: Mazars, Luxembourg

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007
(SOCIETES SOUMISES A SURVEILLANCE BANCAIRE CONSOLIDEE)



En 2007 la société a suivi de près la gestion de ses filiales bancaires qui exercent leur activité surtout dans le *private banking* et aussi dans le crédit à la clientèle privée et commerciale.

La masse totale consolidée des avoirs de la clientèle est passée de USD 9,96 milliards fin 2006 à USD 10,62 milliards fin 2007 (+6,63 %).

Nous vous rappelons que Coparfin et ses filiales Agefin S.p.A., Milan, Cassa Lombarda S.p.A., Milan, PKB Privatbank AG, Lugano et PKB Privatbank Ltd., Antigua, sont soumises, en Suisse, à une surveillance bancaire au niveau consolidé.

En décembre 2007, Coparfin a souscrit et versé EUR 6.603.903,60 correspondant à sa quote-part de l'augmentation du capital de EUR 7 millions de sa filiale Agefin S.p.A., Milan.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

Les produits de dividendes sur participations enregistrés en 2007 s'élèvent à USD 20.682.125,00 (2006: USD 17.207.178,41).

L'exercice social a clôturé au 31 décembre 2007 avec un profit net de USD 20.641.740,19 (2006: USD 17.179.141,04).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008 a décidé de répartir le bénéfice comme suit:

	USD
Bénéfice de l'exercice	20.641.740,19
à la Réserve légale	(1.040.000,00)
Résultats reportés	4.163.491,88
Montant disponible	23.765.232,07
Attribution d'un dividende brut de	(15.000.000,00)
Report à nouveau	8.765.232,07

Les fonds propres se montent ainsi à USD 202.235.232,07 (USD 196.593.491,88).

AGEFIN S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Pierandrea Dosi Delfini, Milan

La principale activité de la société est la détention d'une participation dans Cassa Lombarda Sp.A., Milan.

Décembre 2007, Agefin a souscrit et versé EUR 6.990.780,00 correspondant à sa quote-part de l'augmentation du capital social de Cassa Lombarda de EUR 10,05 millions.

La société n'a pas bénéficié au cours de l'exercice de dividendes de participations et a clôturé le bilan au 30 septembre 2007 avec une perte de EUR 65.901 (2006: profit de EUR 789.400,00).

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 décembre 2007 a décidé de ne payer aucun dividende (2006: EUR 875.000,00).

Les fonds propres au 30 septembre 2007 se montent à EUR 39.331.358 (2006: EUR 39.397.259). Fin décembre 2007, à la suite de l'augmentation de son capital social de EUR 7 millions, les fonds propres s'élèvent à EUR 46.331.358,00.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

CASSA LOMBARDA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe (99,56%)

Président du Conseil d'Administration: Massimo Trabaldo Togna, Milan

Administrateur Délégué: Giuseppe Spadafora, Milan

Réviseur indépendant: Reconta Ernst & Young S.p.A., Milan

Pour la banque, 2007 a été une année de transition et surtout de réorganisation.

Le Plan Stratégique, développé par l'Administrateur délégué pour les années 2007/2009, prévoit d'importants investissements pour le renforcement de l'activité centrale de *private banking* et le développement des crédits et de l'intermédiation des valeurs mobilières, afin de parvenir à une augmentation du rendement de la banque et à une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée extraordinaire des actionnaires du 19 décembre 2007 a décidé, en support au Plan Stratégique, d'augmenter le capital social de EUR 60,3 millions à effectuer comme suit:

- augmentation du capital social de EUR 3.000.000,00 avec une prime d'émission de EUR 7.050.000,00 avant fin 2007;
- délégation au Conseil d'Administration d'augmenter, dans un délai maximum de cinq ans, le capital social jusqu'à un montant maximum de EUR 15.000.000,00 en une ou plusieurs tranches avec une prime d'émission de EUR 35.250.000,00.

L'augmentation du capital social de EUR 10,05 millions a été souscrite et versée le 19 décembre 2007 même.

La participation, directe et indirecte, de Coparfin dans Cassa Lombarda est restée inchangée à 99,56%.

Six nouveaux collaborateurs de *standing* professionnel élevé, engagés vers la fin de l'année, ont tout de suite entamé une intense activité d'intermédiation sur le marché actionnaire.

Suite au départ de trois *private banker* en 2007, un programme de nouveaux engagements a débuté. Il prévoit l'entrée de dix nouvelles ressources dans les premiers mois de 2008 et des entrées ultérieures au cours de 2008/2009.

La marche difficile des marchés a été ressentie par le département *Private banking* en ce qui concerne le montant de la masse en gestion. Ceci, bien que les gestions aient obtenu des résultats supérieurs à leurs propres *benchmark* de référence, net des commissions appliquées.

L'exercice au 31 décembre 2007, établi selon les principes IAS/IFRS, a clôturé avec un profit net de EUR 2.048.162 (2006: EUR 2.288.911).

L'Assemblée générale des actionnaires de Cassa Lombarda du 29 avril 2008 a décidé de ne payer aucun dividende comme pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2007, les fonds propres de la banque s'élèvent à EUR 73.747.336,00 (2006: EUR 61.902.807,00) compte tenu de l'augmentation du capital social de EUR 10,05 millions.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

PKB PRIVATBANK AG, LUGANO

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Maître Jean Patry, Genève
Président de la Direction Générale: Umberto Trinaldo Togna, Genève
Réviseur indépendant: Ernst & Young S.A., Lugano

En 2007, le Groupe PKB a réalisé un profit net consolidé record de CHF 43,1 millions (2006: 34 millions).

PKB Privatbank AG, Lugano, a clôturé l'exercice au 31 décembre 2007 avec un profit net de CHF 33.302.950,00 (2006: CHF 29.717.558,15).

Le résultat positif a été obtenu grâce à l'augmentation de toutes les principales sources de revenu (marge d'intérêts + 24 %; résultat de commissions + 3 %; résultat d'opérations de négoce + 7 %) et aux frais généraux contenus.

Le total des produits peut être subdivisé ainsi:

■ résultat d'opérations sur intérêts	24,7 %
■ résultat de commissions et de prestations de service	58,9 %
■ résultat d'opérations de négoce	10,1 %
■ résultat d'autres profits ordinaires	6,3 %

L'Assemblée générale du 24 avril 2008, a décidé de payer un dividende inchangé de CHF 25 millions.

Le total des fonds propres de la banque s'élève ainsi à CHF 251,6 millions (2006: CHF 243,3 millions) et ceux définis par la loi sur les banques à CHF 317,9 millions (2006: CHF 306,6 millions).

En 2007, PKB Privatbank a participé aux augmentations de capital de Agefin et de Cassa Lombarda, respectivement avec EUR 396.096,40 et EUR 3.015.000,00.

PKB PRIVATBANK LTD., ST. JOHN'S

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Edio Delcò, Lugano

La banque a clôturé l'exercice social au 31 décembre 2007 avec un profit net de CHF 9.789.892,14 (2006: CHF 4.460.688,24).

L'Assemblée générale du 13 février 2008 a décidé de payer un dividende inchangé de CHF 4 millions.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

DORFINA S.A., LUGANO (participation du Groupe 100%)

L'exercice clos au 31 décembre 2007 clôture avec une perte de CHF 15.422,81 (2006: profit CHF 135.963,17).

En 2007, la société n'a effectué aucune transaction dans le secteur des œuvres d'arts qui en 2006, avait généré un bénéfice de CHF 255.575,50.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2008 a décidé de porter la perte en déduction des bénéfices reportés.

Les fonds propres de la société au 31 décembre 2007 s'élèvent à CHF 3.981.649,18 (2006: CHF 3.997.071,99).

HEPTAGON INVESTMENTS LTD., TORTOLA (participation du Groupe 27,62%)

La société qui avait pour objet principal la prise de participations directes dans de petites sociétés ayant un taux élevé de croissance est depuis 2003 en train de réaliser ses investissements. A la fin de l'année 2007, les investissements se montent à environ USD 3,2 millions (2006: environ USD 3,6 millions).

En 2007, Heptagon a racheté une partie de ses propres actions; votre Société a reçu USD 200.000,00.

L'exercice social au 31 décembre 2007 clôture avec un profit de USD 4.877,00 (2006: USD 1.033.827,00). L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2008 a décidé de porter le bénéfice de l'exercice en déduction des pertes reportées, qui passeront ainsi de USD 4.153.111,00 à USD 4.148.234,00.

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 1,5 millions figurant au bilan.

SHEPTON CONSULTADORIA & SERVICOS LDA, FUNCHAL (MADERE) (participation du Groupe 60%)

Shepton clôture l'exercice social au 31 décembre 2007 avec un profit de EUR 11.604,02 (2006: EUR 12.993,91). Les fonds propres se montent à EUR 611.615,24 (2006: EUR 600.011,22).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

La seule activité de la société est la détention à 100 % des sociétés:

Blackgold Realty Corp., New York
TRM Holdings Corp., New York

qui possèdent les surfaces commerciales des immeubles à New York, 102-106 Prince Street / 114-116 Green Street, louées à de prestigieuses maisons de renommée internationale.

Pour l'exercice allant du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007, les loyers encaissés se montent à USD 2.271.019,00 (2006: USD 2.164.122,00).

Au 30 septembre 2007, les comptes consolidés clôturent avec un profit de USD 527.820,00 (2006: USD 373.039,00). Aucun dividende n'a été distribué, par conséquent les bénéfices reportés s'élèvent à USD 1.165.134,00.

En avril 2008, TRM Holdings Corp. a obtenu un prêt hypothécaire de USD 15 millions. Celui-ci a pour but de doter la société américaine de moyens financiers pour effectuer de nouveaux investissements immobiliers aux Etats-Unis et en Europe centrale.

SONETTO PTY. LTD., SYDNEY

(participation du Groupe 100%)

Sonetto Pty. Ltd., Sydney a été constituée en Australie (NSW) en octobre 2004 avec un capital de AUD 18 millions, entièrement libéré. L'objet de la société est de financer les investissements australiens du Groupe.

Comme cela avait déjà été anticipé dans notre précédent rapport, en 2007 la société a été remboursée de tous les financements accordés et a décidé de réduire son capital social de AUD 18 millions à AUD 300.000,00. AUD 17.700.000,00 ont été reversés à l'actionnaire Cofi en mars 2007.

Le deuxième exercice social au 31 décembre 2007 clôture avec un résultat proche de zéro.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

**SECTEUR IMMOBILIER
ET AGRICOLE****IMMOBILIERE NAMUR SABLON S.A., BRUXELLES**
(participation du Groupe 45,5%)

En 2007, les produits de location de l'immeuble situé au cœur de Bruxelles s'élèvent à EUR 762.859,68 (2006: EUR 738.270,76).

Le bilan au 31 décembre 2007 clôture avec une perte de EUR 739.340,09 (2006: EUR 681.474,21). L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de reporter les pertes au bilan qui passeront de EUR 1.833.799,68 à EUR 2.573.139,77; les fonds propres s'élèveront à EUR 8.205.667,61 (2006: EUR 8.945.007,70).

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 7,5 millions figurant au bilan.

En janvier 2008, un accord préliminaire pour la vente de l'immeuble de propriété à Bruxelles a été signé. La vente devrait se conclure début juin et le prix devrait permettre à COFI, suite à la liquidation de la société, d'encaisser un montant correspondant au coût au bilan au 31 décembre 2007 de cet investissement, net des dévaluations faites les années passées.

QUINTIA S.P.A., MILAN
(participation du Groupe 100%)

L'activité de la société comprend la construction, l'acquisition, la restructuration ainsi que le fractionnement et la vente d'immeubles qu'elle détient soit directement soit indirectement. Les investissements immobiliers sont situés à Milan, Come, Lac Majeur et Rome.

Fin 2007 après la comptabilisation des coûts d'édification/restructuration, des amortissements et des ventes de l'exercice, la quote-part de la valeur au bilan des investissements immobiliers détenus, soit directement ou indirectement par Quintia, se monte à EUR 12.996.603,00 (2006: EUR 11.312.603,00).

Le bilan au 31 décembre 2007 clôture avec un profit net de EUR 190.945,00 (2006: EUR 1.072.063,00).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2008 a décidé d'allouer EUR 10.000,00 à la

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

réserve légale et de reporter le solde à nouveau. Les fonds propres se montent à EUR 11.902.260,00 (2006: EUR 11.711.317,00).

BUDDAHROCK PTY. LTD., MELBOURNE
(participation du Groupe 100%)

GLENBUDDAH PTY. LTD., MELBOURNE
(participation du Groupe 100%)

Le 26 mars 2007, Cofi a acquis 3 % du capital social des deux sociétés, portant ainsi sa participation à 100%.

L'activité des deux domaines "St. Aubyn's" et "The Forest", Walcha (NSW) d'une surface totale d'environ 6.778 acres s'est développée de manière satisfaisante.

Le profit net consolidé de l'exercice s'élève à AUD 952.758,00 (2006: AUD 16.536.859,00). Nous vous rappelons qu'en mai 2006, Buddahrock a vendu le domaine "Glenrock Station" avec un profit d'environ AUD 15,9 millions.

Le prix des surfaces agricoles australiennes est en constante augmentation.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2007

AUTRES SECTEURS**MILANO LUXURY COMPANY S.P.A., MILAN**

(participation du Groupe 50%)

Constituée en 2006 avec un capital de EUR 5,2 millions, l'activité de Milano Luxury est la prise de participations dans le secteur de la mode.

La filiale Saint Andrews S.p.A., Fano a obtenu en 2007 un résultat très satisfaisant; les exportations vers l'étranger ont augmenté de 23,2% par rapport à l'année précédente. Le profit de l'exercice est de EUR 625.717 (2006: EUR 112.033) et le total des fonds propres se monte à EUR 2.473.367 (2006: EUR 2.177.650).

En 2007 Milano Luxury Company a enregistré un profit de EUR 212.941 (2006: perte EUR 89.146). Les fonds propres se montent à EUR 5.323.795 (2006: EUR 5.110.853).

TRABALDO TOGNA S.P.A., BIELLA

(participation du Groupe 19,79%)

La société, active dans le secteur du textile, a enregistré en 2007 un chiffre d'affaires de EUR 25,7 millions (2006: EUR 22 millions).

L'exercice au 31 décembre 2007 clôture avec un profit de EUR 1.522.966 (2006: EUR 623.036), après amortissements et corrections de valeur de EUR 1.336.431 (2006: EUR 1.122.100).

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2008 a décidé de ne payer aucun dividende.

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 4 millions figurant au bilan.

RAPPORTS ET
COMPTES ANNUELS
CONSOLIDES

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2008

Messieurs les Actionnaires,

NORMES IFRS

La Société publie depuis 2005 les comptes consolidés selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards).

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES

Le profit net consolidé pour l'année 2007 s'élève à USD 44 millions (2006: USD 44,8 millions), dont la part du Groupe s'élève à USD 43,8 millions (2006: USD 44,5 millions).

Au 31 décembre 2007, les fonds propres part du Groupe, incluant le résultat de l'exercice, passent de USD 425,9 millions à USD 496 millions. La part des minoritaires s'élève à USD 1,3 millions, inchangée par rapport à l'année précédente. L'augmentation des fonds propres est due non seulement au résultat de l'exercice mais aussi à la faiblesse du US dollar par rapport aux autres monnaies.

Le total du bilan s'élève à USD 2.065 millions (2006: USD 1.839 millions).

ACTIONS PROPRES

Depuis plusieurs années, COFI détient 218.000 actions propres d'une valeur nominale de USD 11,50. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, ces actions propres ont été éliminées en diminution du capital. Cette élimination est plus amplement commentée dans les annexes.

Aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 juin 2007.

PERSPECTIVES FUTURES

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Luxembourg, le 29 mai 2008

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner
Président

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de USD)

	notes	31.12.2007	31.12.2006
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		26.136	32.188
Créances sur établissements de crédit	9	797.760	763.524
Créances sur la clientèle	10	832.624	718.851
Instruments financiers disponibles à la vente		30.943	31.178
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	11	170.519	122.017
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	22.032	24.240
Participations mises en équivalence	4,2, 13	21.555	16.267
Immobilisations corporelles	5,1, 14	80.318	72.855
Immobilisations incorporelles	5,1, 14	8.495	8.999
Autres actifs	15	50.280	27.011
Comptes de régularisation		9.586	6.710
Ecarts d'acquisition	16	15.047	14.858
TOTAL DE L'ACTIF		2.065.295	1.838.698

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de USD)

	notes	31.12.2007	31.12.2006
PASSIF			
Dettes envers des établissements de crédit	17	72.399	33.759
Dettes envers la clientèle	18	1.393.909	1.291.279
Instruments financiers dérivés		11.606	7.714
Autres passifs	19	36.447	26.198
Comptes de régularisation		5.933	5.212
Provisions pour risques et charges	5.2, 20	47.738	47.320
Fonds propres			
Capital souscrit	7, 8	227.493	227.493
Réserves	7	18.869	19.856
Réserves de consolidation		188.802	153.012
Ecart de conversion		14.184	(20.856)
Résultats reportés		2.812	1.934
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		43.786	44.493
Fonds propres du Groupe		495.946	425.932
Intérêts minoritaires			
■ part dans les fonds propres		1.064	951
■ part dans le résultat de l'exercice		253	333
Total Fonds propres		497.263	427.216
TOTAL DU PASSIF		2.065.295	1.838.698

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES CONSOLIDÉ**

(en milliers de USD)

du 1^{er} janvier au 31 décembre	notes	2007	2006
Intérêts et produits assimilés	22	72.764	53.754
Intérêts et charges assimilées	23	(33.648)	(23.538)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat	24	10.867	10.577
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25	1.070	36
Commissions perçues		83.264	81.403
Commissions versées		(13.809)	(13.976)
Autres produits d'exploitation	26	12.687	23.052
Autres charges d'exploitation	27	(5.870)	(4.854)
Produit net des activités ordinaires		127.325	126.454
Charges générales d'exploitation	28	(71.503)	(69.454)
Corrections de valeur sur les actifs corporels et incorporels	5.1, 14	(4.960)	(5.280)
Résultat brut d'exploitation		50.862	51.720
Coût du risque	29	1.110	3.023
Résultat d'exploitation		51.972	54.743

du 1^{er} janvier au 31 décembre	notes	2007	2006
REPORT		51.972	54.743
Autres gains (pertes) nets sur entreprises liées		551	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	13	645	973
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence		(57)	203
Résultat avant impôts		53.111	55.919
Impôts sur le bénéfice	30	(9.072)	(11.093)
Résultat net		44.039	44.826
dont intérêts minoritaires		253	333
Résultat net de l'exercice, part du Groupe		43.786	44.493

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**TABLEAU DES FLUX
DE TRESORERIE CONSOLIDEE**

(en milliers de USD)

du 1^{er} janvier au 31 décembre	2007	2006
Résultat de l'exercice	44.039	44.826
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net	3.031	11.124
■ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.584	5.072
■ Variations nettes des provisions	507	6.817
■ (Produits) Pertes nettes des activités d'investissement	(3.607)	(558)
■ Autres	(2.125)	(1.701)
■ Effet dus à l'application des divers taux de change	2.672	1.494
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(6.598)	14.199
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	68.359	(46.843)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	(39.257)	66.574
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(23.174)	(11.920)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(12.726)	6.390
■ Autres mouvements	200	(2)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	40.472	70.149
(Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	(15.129)	(38.000)
(Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4.694)	(680)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	20.649	31.469

**TABLEAU DES FLUX
DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE**

(en milliers de USD)

du 1^{er} janvier au 31 décembre	2007	2006
REPORT	20.649	31.469
Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(2.168)	10.468
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	0	3.493
Autres	(4.520)	(7)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	13.961	45.423
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	748.420	661.965
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	32.188	16.166
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	675.200	618.634
■ Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	41.032	27.165
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	762.381	707.388
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	26.136	32.188
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	736.245	675.200
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	13.961	45.423

VARIATIONS DANS LES FOND PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de USD)

	Capital	Réserves	Réserves consolidées
31 décembre 2005	227.493	19.436	135.210
affectation du résultat de la période		420	18.995
distribution de dividendes			
Sous-total	227.493	19.856	154.205
variation nette du périmètre de consolidation			
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence			
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(1.193)
autres variations			
effet de la variation de taux de change			
résultat de la période			
31 décembre 2006	227.493	19.856	153.012
affectation du résultat de la période		520	34.193
distribution de dividendes			
Sous-total	227.493	20.376	187.205
variation nette du périmètre de consolidation			
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence			
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(25)
reclassement (Note 7)		(1.507)	1.507
autres variations			(12)
effet de la variation de taux de change			127
résultat de la période			
31 décembre 2007	227.493	18.869	188.802

Ecart de conversion	Résultats reportés	Résultats de la période	Fonds propres part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total fonds propres
(47.762)	958	27.315	362.650	7.773	370.423
	976	(20.391)	0		0
		(6.924)	(6.924)	(242)	(7.166)
(47.762)	1.934	0	355.726	7.531	363.257
			0	(7.105)	(7.105)
309			309		309
			(1.193)	(3)	(1.196)
			0		0
26.597			26.597	528	27.125
		44.493	44.493	333	44.826
(20.856)	1.934	44.493	425.932	1.284	427.216
	878	(35.591)	0		0
		(8.902)	(8.902)		(8.902)
(20.856)	2.812	0	417.030	1.284	418.314
			0	(271)	(271)
1.604			1.604		1.604
			(25)		(25)
			0		0
			(12)		(12)
33.436			33.563	51	33.614
		43.786	43.786	253	44.039
14.184	2.812	43.786	495.946	1.317	497.263

ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2007

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé "COFI") et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaires, financiers et immobiliers.

Il est aussi renvoyé à la Note 33 relative aux informations sectorielles.

2. APPLICATION DES NORMES IFRS

Les présents comptes consolidés du Groupe COFI ont été préparés en application du règlement européen du 19 juillet 2002 relatif aux comptes consolidés des sociétés cotées. Ce règlement prévoit l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés au 31 décembre 2007.

Le référentiel IFRS reprend les normes IFRS 1 à 7, et les normes IAS (International Reporting Standards) 1 à 41.

Les nouvelles normes adoptées par le Groupe au cours de l'exercice courant n'ont pas eu d'effets significatifs sur la situation financière et le résultat.

L'application de la nouvelle norme *IFRS 7 - Instruments financiers, informations à fournir* et les changements apportés à *IAS 1 - Présentations des états financiers* permet aux utilisateurs d'évaluer le caractère, la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers, ainsi que d'évaluer les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital.

Le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes, amendements ou interprétations dont l'application en 2007 n'est qu'optionnelle.

Les comptes consolidés sont présentés en US Dollars, ci-après USD.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

3. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des bilans de COFI et de l'ensemble de ses filiales. L'ensemble des sociétés consolidées arrête leurs comptes soit au 31 décembre, soit avec un écart maximum de trois mois par rapport à cette date.

Ne sont toutefois reprises que les sociétés qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes:

3.1. Consolidation par intégration globale

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, ou soit le Groupe dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention est équivalent aux droits de vote. Le Groupe ne détient pas de participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

3.2. Consolidation par mise en équivalence

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50% du capital ou des droits de vote, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

3.3. Conversion des comptes en devises étrangères

La conversion des comptes des sociétés dont la monnaie du capital est différente de l'USD sont convertis au taux de change de clôture. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'année.

Les écarts tant sur les comptes de bilan que sur le résultat, résultant de l'évolution des cours des devises autres que l'USD sont repris pour la part Groupe en réserves consolidées, et pour les minoritaires sous la rubrique Intérêts minoritaires.

3.4. Elimination des opérations réciproques

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés tant au niveau du bilan que du compte de profits et pertes.

3.5. Traitement des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecart d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

4. PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les pourcentages d'intérêt du Groupe dans les sociétés consolidées sont les suivants:

4.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Participation du Groupe en %	31.12.2007	31.12.2006
Agefin S.p.A., Milan	100,00	100,00
Blackgold Realty Corp., New York	60,00	60,00
Buddahrock Pty Ltd., Melbourne	100,00	97,00
Cassa Lombarda SpA, Milan	99,57	99,57
Coparfin SA, Luxembourg	100,00	100,00
Dorfina SA, Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd., Melbourne	100,00	97,00
Immobiliare MI.TI.LU. Srl, Milan	100,00	100,00
PKB Privatbank AG, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd., St. John's	100,00	100,00
Quintia SpA, Milan	100,00	100,00
San Vittore Due Srl in liquidazione, Milan	100,00	100,00
Shepton - Consultadoria & Serviços Lda, Madère	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd., Sydney	100,00	100,00
TRM Holdings Corp., New York	60,00	60,00
TRME Partners LLC, New York	49,80	49,80
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse

4.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Participation du Groupe en %	31.12.2007	31.12.2006
Anthilia Capital Partners SpA, Milan ⁽¹⁾	49,93	-
Cortefranca SpA, Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Heptagon Investments Ltd., Tortola	27,62	27,62
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	45,50	45,50
Lombarda & Associati Srl, Milan	49,78	49,78
Milano Luxury Company SpA, Milan	50,00	50,00
Trabaldo Togna SpA, Biella	19,78	19,78

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse

(1) Société constituée courant 2007

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

5. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION**5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur ces durées d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- | | |
|-------------------------------|---------|
| ■ Bâtiments | 2 et 3% |
| ■ Installations et agencement | 5 à 40% |

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- | | |
|----------------------------------|----------|
| ■ Matériel et mobilier de bureau | 10 à 20% |
| ■ Matériel informatique | 20 à 40% |
| ■ Concessions, brevets, licences | 20% |
| ■ Fonds de commerce | 20% |

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont repris au bilan avec les immeubles de placement.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant au compte de profits et pertes sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges.

5.2. Provisions

Des provisions, autres que celles relatives aux risques crédit ou avantages au personnel, sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés. Il est également probable que cette obligation donne lieu à une sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte des actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les provisions pour risques généraux bancaires ou autres provisions assimilables ont été reprises conformément à la norme IAS 37, soit en réserves pour les soldes au 1^{er} janvier 2004, et en résultat pour les mouvements des exercices. Des impôts différés ont été comptabilisés le cas échéant.

5.3. Actions propres

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS au 1^{er} janvier 2004. Il est fait référence à la Note 7 Evolution des capitaux propres.

5.4. Avantages au personnel

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

5.4.1. Avantages à court terme

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

5.4.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal.

5.4.3. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou les avantages postérieurs à l'emploi.

5.4.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

5.4.5. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquelles l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront servies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

5.4.6. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

indemnités de fin de carrière dans une de ses entités consolidées.

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à prestation, et évalue séparément chacune de ces unités et pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements sont amortis sur la durée de vie résiduelle active des salariés. Aucun écart de ce type n'a été constaté au titre des exercices 2005 et 2006;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels est comptabilisé en capitaux propres.

5.5. Actifs et passifs financiers

5.5.1. Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur d'acquisition, soit en général le montant décaissé d'origine et comprend les coûts d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

5.5.2. Titres

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: actifs financiers en valeur de marché par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente, et titres détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à laquelle est conclue la transaction.

■ *Instruments financiers en valeur de marché par le résultat (available for trade AFT)*

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading, ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués en valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

■ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)*

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe que le Groupe a la volonté et la capacité financière de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

■ *Actifs financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)*

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché ou assimilée. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente.

En cas de cession, les gains ou pertes latents sont repris en compte de profits et pertes, ainsi que les plus ou moins values réalisées sous la rubrique Produits sur instruments financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de réductions de valeurs lorsque par le résultat il existe des indications objectives de dépréciations durables. Les dépréciations sur titres à revenus fixes sont comptabilisées en Coût du risque et sont reprises par le résultat en cas d'appréciation en raison d'une cause objective.

Les dépréciations sur titres à revenus variables sont comptabilisées en Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente, et ne sont reprises par la même rubrique du compte de résultat qu'en cas de cession du titre.

■ *Opérations sur instruments dérivés*

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés. Dans cette définition, COFI fait référence principalement à des opérations de change à terme et à des opérations sur options. Les opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates. Toutes les positions sont évaluées en valeur de marché.

5.6. Opérations en devises

Le mode de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise du capital des sociétés consolidées dépend du caractère monétaire ou non.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou en valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation en valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) sont comptabilisés en résultat pour les actifs financiers évalués en valeur de marché par le résultat, et en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

5.7. Impôts

En plus des impôts courants acquittés ou encore à payer, une provision est constituée

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

pour impôts sur les bénéfices résultant de différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retenu dans les comptes consolidés. Les crédits d'impôts pouvant en résulter ne sont pas comptabilisés.

6. GESTION DES RISQUES

6.1. Généralités

Au cours de l'exercice considéré, la gestion des risques au sein du Groupe COFI a connu d'importants développements au niveau de ses activités bancaires.

Il y a eu tout d'abord la touche finale apportée à la mise en place de la Surveillance Consolidée, exercée par l'autorité compétente suisse, la Commission fédérale des banques. Pour ce faire, une série de mesures appropriées ont été prises s'ajoutant ainsi à celles adoptées aux cours des années précédentes, et notamment:

- adoption d'un nouveau «Règlement relatif à la surveillance consolidée du groupe Coparfin SA», au sein duquel sont regroupées les activités bancaires du Groupe COFI en l'occurrence PKB Privatbank SA, PKB Privatbank Ltd et Cassa Lombarda SpA, ainsi que leurs participations;
- création, au niveau du groupe Coparfin SA, d'un Comité des risques ayant pour mission de consolider l'ensemble des risques toutes catégories confondues (risques de crédit, de marché, d'image, risques opérationnels, etc.) et d'assurer le reporting vis-à-vis des instances supérieures de surveillance;
- finalisation de la gouvernance des risques, avec entre autres la mise sur pied au sein du Conseil d'administration de PKB Privatbank SA d'un Audit Committee compétent au niveau consolidé;
- adaptation aux nouvelles exigences imposées par Bâle II et Mi-FID au sein des différentes entités bancaires du groupe. Cet effort d'adaptation a eu des répercussions sur la gestion des différentes catégories de risques non seulement au niveau de la vérification des fonds propres (premier pilier de Bâle II) mais également à l'égard de la gestion prudentielle des processus et, donc, des sources de risque;
- renforcement général et mise à niveau des structures de gestion du risque (Risk Management), de conformité (Compliance) et d'audit interne (Internal Auditing) des entités donnant lieu à une amélioration des processus d'identification, de quantification et d'atténuation des risques et, partant, du contrôle et de la surveillance exercés par les Directions et les Conseils d'Administration des filiales du secteur bancaire.

6.2. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles entraînant de ce fait une perte pour la Banque.

Il se subdivise à son tour en risques de contrepartie, de pays et de concentration. La surveillance des risques de crédit est confiée au Comité des risques en collaboration avec les Directions générales des entités.

Dans ce cadre, les Banques se sont dotées de procédures et de normes rigoureuses pour l'octroi des crédits et elles ont prévu des limites de compétence aux différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Les contreparties sont soumises à des analyses quantitatives et qualitatives précises et le principe de la séparation des fonctions est d'application constante. Ces mêmes principes sont de mise pour analyser les garanties fournies par les clients dans le cadre de l'octroi de crédits et la capacité du débiteur à assumer le service de la dette.

Les risques résultant des contreparties financières sont suivis par un service spécialement affecté à cette tâche.

S'agissant plus particulièrement des opérations de financement en faveur d'entités internes à l'entreprise, des procédures appropriées ont été mises en place afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts tant en termes de pouvoir de décision que de séparation des fonctions.

Il est indispensable que les Banques aient à tout moment une vision correcte de leurs expositions respectives à l'égard de chaque client ou groupe de clients liés, ne serait-ce que pouvoir procéder, le cas échéant, à une prompte révision des lignes de crédit.

Une base d'information a été mise en place à cet effet. Elle permet de connaître les données d'identification des clients, leurs relations juridiques et économiques avec d'autres clients, l'exposition totale de l'intéressé et du groupe de clients liés, les formes techniques donnant lieu à l'exposition, la valeur actualisée des garanties et du total des fonds déposés.

De plus, les entités ont établi en leur sein des compétences et des missions claires et précises à tous les niveaux: sphère commerciale, administration des crédits, gestion du risque, Direction générale, surveillance interne et Conseil d'Administration.

Les services juridiques sont habilités en dernier ressort à entreprendre les actions nécessaires pour récupérer les positions présentant des anomalies. Pour remplir cette mission:

- ils gèrent les comptes pouvant présenter un problème et définissent les actions et mesures les plus appropriées;
- ils dirigent l'action de recouvrement des crédits en souffrance.

Ils font régulièrement rapport aux Directions générales et aux Conseils d'Administration sur l'état des comptes sous observation.

6.3. Risque de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par des normes précises et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par les différents Conseils d'Administration.

Sur le plan opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par le biais de procédures informatisées.

La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques en mettant en parallèle les situations des banques.

Les Banques sont actives principalement dans les pays de l'OCDE. Elles traitent uniquement les instruments financiers définis dans le règlement relatif aux risques de marché et pour lesquels elles disposent des informations et des connaissances nécessaires. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Principes du système de surveillance des risques de marché:

- mise en place d'une unité autonome de contrôle du risque;
- participation active du Conseil d'Administration et des Hautes Directions au processus de maîtrise des risques;
- examen, au sein de Cassa Lombarda, des rapports établis par l'unité autonome de contrôle, par des dirigeants d'un niveau hiérarchique et disposant d'un pouvoir de décision leur permettant d'imposer des réductions tant au niveau des positions individuelles que de l'exposition globale;
- application, au sein de Cassa Lombarda, du système de mesure du risque parallèlement à des limites internes de négoce et d'exposition;
- application, au sein de PKB Privatbank SA, du système de mesure des limites internes de négoce et d'exposition;
- audit indépendant du système de mesure, réalisé dans le cadre du processus de révision interne.

Afin de soutenir l'activité d'investissement et de contrôle du risque résultant des processus de gestion de son portefeuille, Cassa Lombarda SpA a adopté la plateforme informatique OBJ-FIN développée par Cedacri. Cet outil informatique constitue un des axes du système de contrôle. Grâce à ses caractéristiques, il assure une large couverture des marchés et des instruments financiers disponibles et la fiabilité des données relatives à l'exposition au risque.

La procédure OBJ-FIN intervient notamment aux stades suivants:

- gestion des données d'identification des titres;
- saisie des ordres en cours de procédure;
- suivi des positions en portefeuille (position keeping);
- pricing;
- évaluation de l'impact des stratégies;
- gestion du risque et contrôle des limites.

Cette procédure permet à l'unité de contrôle des risques de Cassa Lombarda de suivre en continu et en temps réel l'évolution du niveau de risque du portefeuille calculé avec la méthode VaR (Value at Risk, et plus précisément selon le modèle RiskMetrics), de manière à garantir que la gestion du portefeuille respecte le profil de risque défini par le Conseil d'Administration. Un aspect particulièrement intéressant de cette approche est qu'elle offre la possibilité de regrouper les mesures des VaR des différents portefeuilles de base pour établir la VaR globale de la Banque et de jauger ainsi les effets de la diversification.

Le risque de change relatif aux positions détenues par Cassa Lombarda et, de manière générale, couvertes systématiquement par sa trésorerie, fait l'objet d'ajustements (gains/pertes) trimestriels et est contrôlé au moins une fois par mois par les organes de surveillance.

6.4. Risque de taux d'intérêt

Les entités du groupe Coparfin SA ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Cette politique définit le cadre général en

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et les compétences des entités concernées ainsi que les limites.

La plupart des positions présentant un risque de taux concernent les crédits lombards, les crédits commerciaux, les investissements financiers et les dépôts des clients.

Le risque de taux est évalué et surveillé essentiellement par le biais des indicateurs d'impact sur le compte des résultats et sur la sensibilité des fonds propres (sensitivity). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

La couverture des risques de taux de PKB Privatbank SA est assurée par des instruments financiers dérivés classiques (FRA et IRS).

Pour évaluer les risques de taux d'intérêt, PKB Privatbank SA a également recours à deux scénarios de crise inspirés de l'histoire des marchés financiers. Ces deux scénarios se fondent, d'une part, sur un effondrement soudain des taux et, d'autre part, sur une hausse inattendue des taux. Les indicateurs de risque obtenus en appliquant ces deux scénarios révèlent des valeurs très modestes en raison des taux relativement bas de la période actuelle et de la structure des échéances inscrites au bilan qui se concentrent sur le court terme.

Le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda a réglementé l'activité et fixé des limites opérationnelles liées au montant total pouvant être détenu en portefeuille, à la durée et à la typologie des taux des titres. Ces limites s'expriment également en termes de VaR de capital utilisé et de perte maximale (stop loss). Le Conseil d'Administration a également prévu un système de procurations et fixé les modalités pour l'introduction de nouveaux instruments, marchés ou contreparties.

La position financière de Cassa Lombarda est suivie en temps réel par la procédure OBJ-FIN de Cedacri, qui constitue un outil d'aide à la décision pour l'Asset/Liability Management opérationnel et pour la gestion intégrée des positions. En plus des fonctions Front Office typiques, les différents modules de la procédure mettent à disposition les outils nécessaires pour la gestion des portefeuilles et permettent de contrôler:

- l'évolution des opérations et des fonctions;
- le respect des limites d'exposition aux risques de taux, de change, de liquidité et de crédit;
- la performance prévue;
- la performance réelle.

Les fonctions disponibles pour la configuration organisationnelle du système permettent de structurer les différents compartiments en portefeuilles de base, reliés par une structure hiérarchique en arborescence. Les contrôles de premier niveau sont pris en charge par le service Titre (Securities) de Cassa Lombarda.

Le Service Planification et Contrôles de Cassa Lombarda vérifie quotidiennement le respect des limites attribuées et se charge du reporting périodique au Conseil d'Administration et au Comité de trésorerie.

Le suivi du risque de taux s'effectue au sein de comités spécifiques de la Direction générale (Trésorerie et ALCO). La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques du groupe en mettant en parallèle les situations des Banques.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la structure du bilan qui doit permettre de faire face à tout moment aux besoins opérationnels (risque d'échéance). Il est fortement tributaire des lignes de crédit octroyées par des établissements de crédit tiers (risque de refinancement). Les Conseils d'Administration des banques du groupe ont établi des règles fixant les rôles et les limites opérationnelles des fonctions concernées et régissant l'interaction avec les contreparties.

Le service Trésorerie de Cassa Lombarda est chargé de:

- financer les positions d'investissement et les opérations de vente-achat de la Banque, recourant pour ce faire essentiellement aux fonds propres et éventuellement au «Marché interbancaire des Dépôts»;
- gérer les déséquilibres et écarts résultant du métier de banque commerciale;
- assurer le bon fonctionnement de la chambre, des comptes réciproques et du système de paiement;
- s'acquitter enfin des obligations de réserve légale.

Il s'occupe également de gérer de manière efficace les flux entrants et sortants de la Banque. En plus des applications de gestion, il existe également des applications spéciales pour le suivi des échéances attendues.

Les dépôts directs chez Cassa Lombarda se maintiennent à un niveau élevé ce qui permet de laisser aux banques, de manière constante, une partie des investissements sous la forme de dépôts overnight. Des lignes de crédit sont néanmoins disponibles tant sur le marché interbancaire des dépôts E-Mid que dans le cadre d'accords réciproques afin de faire face à d'éventuelles périodes de tension.

6.6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel regroupe l'ensemble des risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont difficiles à quantifier et ils sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Dans l'optique d'une réduction des risques opérationnels, les principaux facteurs pris en considération sont:

- *l'organisation et les processus*: les Banques garantissent la bonne exécution des tâches grâce à l'application des principes de séparation des fonctions, à la définition des responsabilités et à un système contrôle interne;
- *les compétences du personnel*: la volonté des Banques est de se doter de personnel qualifié en mesure de répondre à sa stratégie et susceptible de s'identifier à la culture d'entreprise des Banques. Cette culture imprègne les membres de la Direction et les collaborateurs et se reflète également dans l'approche suivie par le Groupe en matière de maîtrise des risques;
- *l'infrastructure et la technologie informatique*: PKB Privatbank SA dispose de compétences internes et externes lui permettant d'assurer le développement et la maintenance «in-house» de son système informatique. Cette approche favorise l'intégration du système et permet le traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles. En revanche, la quasi-totalité du système informatique de Cassa Lombarda est externalisée et confiée à Cedacri qui assure un niveau approprié de sécurité tant en termes de

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

reprise après sinistre (Disaster Recovery) que de continuité des activités (Business Continuity) et toute l'assistance et la maintenance nécessaires.

- *la sécurité*: les sociétés du groupe ont mis en œuvre des mesures de sécurité spécifiques visant à éviter que des personnes non autorisées puissent accéder aux locaux où sont conservés des documents considérés comme «sensibles». Les Directions générales ont, depuis un certain temps déjà, établi un Plan de continuité générale visant à garantir la continuité de leurs activités. Elles y analysent en détail les différents scénarios envisagés et identifient les ressources minimales nécessaires pour y faire face.

Il a été notamment veillé à:

- développer une culture d'entreprise axée sur l'aide et l'assistance au client;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda, une documentation interne complète accessible via l'intranet et qui aborde l'ensemble des métiers exercés et des services proposés;
- à faire adopter, chez Cassa Lombarda, le «Code de conduite du secteur bancaire et financier» élaboré par l'Association des banques italiennes et l'«Accord pour l'institution d'un bureau des réclamations ou d'un médiateur bancaire»;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda, un système de suivi à distance de l'activité du réseau de Promoteurs financiers / Gestionnaires de fortune (Private Banker), s'appuyant sur une série d'indicateurs d'anomalies du même type que ceux indiqués par Assoreti;
- mettre en place chez Cassa Lombarda le «Modèle organisationnel» sur la responsabilité administrative et adopter un code éthique dans les deux Banques;
- compléter le projet «Disaster Recovery» et «Business Continuity» auquel ont participé toutes les fonctions des deux Banques et qui a abouti à l'élaboration du «Plan de continuité opérationnelle» et à la proposition d'actions et mesures visant à réduire l'exposition aux risques;
- mettre en œuvre, au sein de Cassa Lombarda, la réglementation en matière d'abus de marché en agissant sur l'organisation interne afin de prévenir les conduites potentiellement irrégulières et en mettant en place des outils de suivi de l'activité de la clientèle;
- appliquer au sein de Cassa Lombarda la réglementation Mi-FID en implémentant les mesures connexes en matière de:
 - classification et de profilage de la clientèle,
 - mise en place d'un service de conseil,
 - introduction des contrôles d'adéquation et de pertinence,
 - révision des contrats et définition des politiques de l'entreprise.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

S'agissant des contrôles de ligne, au cours de l'année écoulée on a procédé chez Cassa Lombarda à une première phase d'intégration de la documentation et à une cartographie complète des processus. Une action qui devrait être approfondie en 2008 au niveau des deux Banques avec la mise en place d'une procédure informatique devant aboutir à une véritable cartographie des risques qui pourra servir également aux fonctions de Compliance et de Risk Management.

6.7. Risque juridique

Afin de prévenir les risques, les sociétés bancaires du groupe Coparfin SA réglementent leurs activités, en particulier celles qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'extérieur, en accord avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le secteur bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles à l'égard de la clientèle.

6.8. Risques de réputation et de «compliance»

Le groupe limite son exposition au risque de réputation (d'image) en investissant de façon constante dans la formation et la sensibilisation du personnel à tous les niveaux, en maintenant une définition claire des processus de travail et des responsabilités et enfin en favorisant la diffusion d'une culture d'entreprise fondée notamment sur l'irréprochabilité et sur des normes déontologiques et professionnelles de premier ordre.

A cet égard, le groupe s'est doté d'une «Charte des valeurs» qui a fait l'objet de présentations et de discussions à tous les niveaux dans les différents établissements.

Il dispose d'un service «Legal & Compliance» qui couvre toutes les tâches et activités liées à la *compliance*.

Dans le cadre de la réglementation contre le blanchiment des capitaux, un système de gestion visant à identifier les relations bancaires pouvant donner lieu à des risques juridiques et de réputation majeurs a également été mis en place au niveau du groupe. Après traitement et évaluation sur la base d'une série de facteurs de risque, chaque relation de compte a été classée dans une catégorie appropriée. Les relations présentant un risque potentiellement élevé («High Risk» et «Medium Risk») ont été signalées aux responsables internes afin de les sensibiliser et les mobiliser d'avantage. L'installation du programme «World Check» chez Cassa Lombarda SpA en vue d'un screening automatique périodique viendra compléter le projet conçu et développé dans le cadre de la surveillance consolidée du groupe Coparfin SA.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.9. Autres informations*6.9.1. Actifs financiers, coût historique*

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit	797.760	763.524
Créances sur la clientèle	844.795	726.228
Instruments financiers disponibles à la vente	30.790	30.200
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	160.447	116.554
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21.988	24.253
TOTAL	1.855.780	1.660.759

6.9.2. Actifs financiers, fair value

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit	797.760	763.524
Créances sur la clientèle	838.326	718.851
Instruments financiers disponibles à la vente	30.942	31.178
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	170.519	118.486
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22.066	24.271
TOTAL	1.859.613	1.656.310

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.9.3. Actifs financiers, détail par devise: USD

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit	89.506	57.592
Créances sur la clientèle	33.186	59.748
Instruments financiers disponibles à la vente	11.998	11.861
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	10.062	5.930
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	830	830
TOTAL	145.582	135.961

6.9.4. Actifs financiers, détail par devise: EUR

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit	90.729	164.293
Créances sur la clientèle	667.646	557.549
Instruments financiers disponibles à la vente	13.463	14.051
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	144.329	99.373
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.199	1.915
TOTAL	917.366	837.181

6.9.5. Actifs financiers, détail par devise: AUTRES

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur établissements de crédit	617.525	541.639
Créances sur la clientèle	131.792	101.556
Instruments financiers disponibles à la vente	5.482	5.267
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	16.128	13.183
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20.003	21.495
TOTAL	790.930	683.140

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.9.6. Passifs financiers, détail par devise: USD

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Dettes envers des établissements de crédit	5.743	5.089
Dettes envers la clientèle	78.650	60.393
Instruments financiers dérivés	6.579	3.075
TOTAL	90.972	68.557

6.9.7. Passifs financiers, détail par devise: EUR

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Dettes envers des établissements de crédit	31.864	18.888
Dettes envers la clientèle	734.325	692.992
Instruments financiers dérivés	2.420	3.644
TOTAL	768.609	715.524

6.9.8. Passifs financiers, détail par devise: AUTRES

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Dettes envers des établissements de crédit	34.792	9.782
Dettes envers la clientèle	580.934	537.894
Instruments financiers dérivés	2.607	995
TOTAL	618.333	548.671

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.9.9. Créances sur la clientèle: risque de crédit

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Crédits à encours normal	822.811	710.019
Crédits échus, mais non provisionnés ⁽¹⁾	2.643	54
Crédits dépréciés (nets de réductions de valeur)	7.170	8.778
TOTAL	832.624	718.851

(1) Les crédits échus mais non provisionnés ont expirés depuis moins de 3 mois

6.9.10. Créances sur la clientèle: rating de solvabilité (hors crédits dépréciés)

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
HAUT NIVEAU Niveau du risque minimum; le remboursement de crédit et des intérêts est sûr, même en cas de changements futurs des conditions économiques	805.377	695.629
NIVEAU STANDARD Bonne qualité du crédit; degré moyen de protection; la capacité réelle de remboursement est sûre, mais pas aussi sûre pour le futur	20.077	12.025
NIVEAU SOUS-STANDARD Il existe la possibilité concrète que le crédit ou l'intérêt ne soit pas remboursé; garanties limitées	0	2.419
TOTAL	825.454	710.073

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.9.11. Typologie du crédit: crédits à encours normal

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
prêts hypothécaires	205.407	179.930
prêts avec autres garanties	452.577	437.454
prêts sans aucune garantie	164.827	92.635
TOTAL	822.811	710.019

6.9.12. Typologie du crédit: crédits échus, mais non provisionnés

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
prêts sans aucune garantie	2.643	54
TOTAL	2.643	54

6.9.13. Typologie du crédit: crédits dépréciés

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
prêts hypothécaires	4.186	4.263
prêts avec autres garanties	365	2.006
prêts sans aucune garantie	2.619	2.509
TOTAL	7.170	8.778

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

6.9.14. Mouvement dans la provision de crédit

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Provision sur créances au début de la période	7.377	5.432
Effet dus à l'application des divers taux de change	636	501
Charge de la période	724	2.035
Reprises de provisions	0	(122)
Provision utilisée	(2.041)	(469)
Provision sur créances à la fin de la période	6.696	7.377

6.9.15. Concentration du risque par secteur d'activité (*)

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Industrie	25.510	11.167
Constructions	11.912	34
Immobilier	17.916	16.845
Services financiers	28.517	26.285
Autres	271.858	217.026
TOTAL	355.713	271.357

(*) à la date de clôture, compte tenu des corrections de valeur et après déductions des garanties

7. EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Ces titres ont été acquis à une valeur bien inférieure à la valeur nominale actuelle des titres. L'élimination de ces 218.000 actions à la valeur nominale actuelle (USD 11,50) a généré une diminution du capital de USD 2,5 millions et par corollaire un accroissement des réserves de USD 1,5 millions pour une valeur d'acquisition de USD 1 million.

Les réserves de USD 18.869 millions (2006: USD 19.856 millions, nettes du retraitement pour actions propres) correspondent aux réserves sociales de la société consolidant COFI.

Dans le tableau des variations de capitaux propres, l'effet du retraitement ci-dessus a été reclassé en réserves consolidées pour aboutir à la présentation des réserves sociales de COFI.

7.1. Gestion du capital réglementaire

Les banques du Groupe sont soumises au respect de ratios prudentiels prescrits par les autorités de contrôle de leur propre pays.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le ratio de solvabilité exprime le rapport entre le total des fonds propres prudentiels et le total de toutes les activités de l'entreprise pondérées selon leur propre pourcentage de risque. Au 31 décembre 2007 il est de 24,9% contre un minimum requis de 8% (2006: 24,4%).

En couverture de toutes les activités de risque les fonds propres requis sont de USD 115,6 millions (2006: USD 100,6 millions); l'excédent est donc de USD 244,3 millions (2006: USD 206,8 millions).

7.2. Fonds propres prudentiels

Ils sont répartis dans les catégories suivantes:

7.2.1. Fonds propres de base

Ils sont constitués par: capital, réserves et bénéfice de l'exercice. Les filtres prudentiels suivants sont appliqués: dividende à payer prévu, actions propres, activités immatérielles, pertes de la période courante, pertes des périodes précédentes.

7.2.2. Fonds propres supplémentaires

Ils sont constitués par: réserves d'évaluation, passifs subordonnés à long terme, écarts d'acquisition. Les filtres prudentiels suivants sont appliqués: différence négative sur participations, différence négative sur crédits.

7.2.3. Fonds propres de troisième niveau

Ils sont constitués par: passifs subordonnés à court terme. Les banques ne détiennent pas d'éléments à ajouter dans cette catégorie.

7.3. Éléments de calcul principaux

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Fonds propres de base	367.035	304.805
Fonds propres complémentaires	25.613	22.016
Déductions	(32.766)	(19.378)
Total des fonds propres prudentiels	359.882	307.443
Fonds propres prudentiels requis	115.609	100.644

8. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le capital social de USD 230 millions est composé de 20 millions d'actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune.

Après élimination des actions propres (Note 7), il subsiste 19.782.000 actions donnant droit aux résultats. Il n'existe pas de catégories d'actions autres que les actions ordinaires, ni d'options sur actions, ni d'autres facteurs de dilution. Le bénéfice par action est de USD 2,21 (2006: USD 2,25).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

9. CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
à vue	184.862	198.774
à terme	612.898	564.750
■ jusqu'à 3 mois	607.768	506.916
■ plus de 3 mois à 1 an	5.130	57.834
TOTAL	797.760	763.524

10. CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
à vue	425.745	351.517
à terme	406.879	367.334
■ jusqu'à 3 mois	272.507	232.993
■ plus de 3 mois à 1 an	97.949	91.017
■ plus de 1 an à 5 ans	20.267	19.385
■ plus de 5 ans	16.156	23.939
TOTAL	832.624	718.851

11. INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Titres à revenu fixe	129.550	90.002
■ des émetteurs publics et assimilés	91.701	30.408
■ d'autres émetteurs	37.849	59.594
Titres à revenu variable	28.127	22.386
■ cotés	27.377	21.636
■ non cotés	750	750
Instruments financiers dérivés	12.842	9.629
TOTAL	170.519	122.017

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au trading.

12. ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Titres à revenu fixe	21.167	23.666
■ des émetteurs publics et assimilés	14.118	14.009
■ d'autres émetteurs	7.049	9.657
Titres à revenu variable	865	574
■ cotés	865	79
■ non cotés	0	495
TOTAL	22.032	24.240

13. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

(part détenue directement ou indirectement par le Groupe)

en milliers de USD	31.12.2007		31.12.2006	
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat
Anthilia Capital Partners SpA, Milan ⁽¹⁾	2.947	(145)	-	-
Cortefranca SpA, Milan	870	713	609	161
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	1.346	(23)	39	1.115
Heptagon Investments Ltd., Tortola	859	(3)	1.059	(16)
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	6.002	(464)	5.764	(391)
Lombarda & Associati Srl, Milan	130	5	112	4
Milano Luxury Company SpA, Milan	3.769	147	3.422	(56)
Trabaldo Togna SpA, Biella	4.987	415	4.289	156
	20.910	645	15.294	973
Total des fonds propres (part du Groupe)	21.555		16.267	

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse. Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

(1) Société constituée courant 2007

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des valeurs immobilisées est renseignée en page 68.

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles acquis ou destinés dès le départ à être cédés ont été classés en Immeubles destinés à la vente. L'activité liée à ces immeubles a engendré un produit net de USD 0,3 millions (2006: USD 1,2 millions).

La valeur estimée au 31 décembre 2007 des immeubles de placement est de USD 40 millions (2006: USD 38 millions). L'impact net en compte de résultat de la gestion des immeubles de placement est un produit de USD 2,3 millions (2006: USD 2,7 millions).

Les immobilisations incorporelles dénommées Fonds de commerce représentent la clientèle acquise en 2004, lors de la fusion absorption de la Banca Monte Paschi (Suisse) par PKB Privatbank AG.

Le montant des dotations aux amortissements relatifs aux immeubles de placement pour un montant de USD 311 (2006: USD 413) est repris sous la rubrique Autres charges d'exploitation dans le compte de profits et pertes.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition au 31.12.2006	Différence de change
Immobilisations corporelles	95.105	9.257
a) Immobilisations d'exploitation	73.966	7.296
Terrains et constructions	51.941	5.035
Machines et outillage industriel	5.760	560
Autres installations, outillage et mobilier	16.265	1.701
b) Immobilisations de placement	15.554	1.286
Immobilisations en cours, acomptes versés	663	80
Immeubles de placement	14.891	1.206
c) Immobilisations disponibles à la vente	5.585	675
Immobilisations incorporelles	12.820	1.158
a) Concessions, brevets, licences	969	117
b) Fonds de commerce	11.851	1.041

	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2006	Différence de change
Immobilisations corporelles	(22.250)	(2.519)
a) Immobilisations d'exploitation	(18.548)	(2.318)
Terrains et constructions	(6.928)	(868)
Machines et outillage industriel	(3.648)	(453)
Autres installations, outillage et mobilier	(7.972)	(997)
b) Immobilisations de placement	(3.702)	(201)
Immobilisations en cours, acomptes versés	(169)	(28)
Immeubles de placement	(3.533)	(173)
c) Immobilisations disponibles à la vente	0	
Immobilisations incorporelles	(3.821)	(447)
a) Concessions, brevets, licences	(825)	(110)
b) Fonds de commerce	(2.996)	(337)

Acquisitions (sortie) de l'exercice	Valeur d'acquisition au 31.12.2007	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2006
4.433	108.795	(28.477)	80.318	72.855
5.270	86.532	(24.155)	62.377	55.418
3.183	60.159	(8.989)	51.170	45.013
1.361	7.681	(5.582)	2.099	2.112
726	18.692	(9.584)	9.108	8.293
71	16.911	(4.322)	12.589	11.852
	743	(305)	438	494
71	16.168	(4.017)	12.151	11.358
(908)	5.352	0	5.352	5.585
(308)	13.670	(5.175)	8.495	8.999
(308)	778	(647)	131	144
	12.892	(4.528)	8.364	8.855

Reprises	Dotation de l'exercice	Cumul des réductions de valeur au 31.12.2007
230	(3.938)	(28.477)
230	(3.519)	(24.155)
	(1.193)	(8.989)
	(1.481)	(5.582)
230	(845)	(9.584)
0	(419)	(4.322)
	(108)	(305)
	(311)	(4.017)
		0
426	(1.333)	(5.175)
426	(138)	(647)
0	(1.195)	(4.528)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

15. AUTRES ACTIFS

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Transactions en cours	10.324	0
Transactions en association	16.834	4.068
Autres	23.122	22.943
TOTAL	50.280	27.011

16. ECARTS D'ACQUISITION

Les valeurs mentionnées ci-dessous correspondent aux valeurs nettes au 31 décembre 2003, pour toutes les sociétés incluses dans le périmètre à cette date.

Contrairement aux normes luxembourgeoises, les normes IFRS n'autorisent pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition.

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Intégration globale		
■ solde net au début de l'exercice	14.638	5.504
■ mouvements au cours de l'exercice	189	9.134
Solde net à la fin de l'exercice	14.827	14.638
Mise en équivalence		
■ solde net au début de l'exercice	220	220
■ mouvements au cours de l'exercice	0	0
Solde net à la fin de l'exercice	220	220
Valeur nette totale du goodwill à la fin de l'exercice	15.047	14.858

L'accroissement de l'écart d'acquisition résulte de la participation complémentaire (3%) prise par Cofi dans le capital de Glenbuddah Pty Ltd.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire sur les écarts existants ou créés.

17. DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
à vue	20.620	19.114
à terme	51.779	14.645
■ jusqu'à 3 mois	35.765	11.374
■ plus de 3 mois à 1 an	12.743	0
■ plus de 1 an à 5 ans	3.271	3.271
TOTAL	72.399	33.759

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

18. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts d'épargne	4.029	3.917
■ jusqu'à 3 mois	4.029	3.917
Autres dettes	1.389.880	1.287.362
■ à vue	297.644	295.520
■ à terme	1.092.236	991.842
■ jusqu'à 3 mois	1.073.527	894.816
■ plus de 3 mois à 1 an	6.038	96.880
■ plus de 1 an à 5 ans	12.671	146
TOTAL	1.393.909	1.291.279

19. AUTRES PASSIFS

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Transactions en cours	10.310	0
Autres	26.137	26.198
TOTAL	36.447	26.198

20. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Pour pensions et obligations similaires		
■ régime à cotisations définies	2.538	2.421
■ régime à prestations définies (Note 28)	6.201	6.587
Pour impôts et impôts différés	22.883	24.416
Pour autres risques et charges	16.116	13.896
TOTAL	47.738	47.320

20.1. Provisions pour impôts

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Provisions pour impôts courants	8.047	9.996
Provisions pour impôts différés	14.836	14.420
TOTAL	22.883	24.416

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 30

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

20.2. Provisions pour impôts différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Portefeuilles titres	(10)	367
Actifs corporels	3.480	3.586
Actifs incorporels	1.630	1.726
Crédits et risques	9.694	9.069
Autres	42	(328)
TOTAL	14.836	14.420

21. POSTES HORS BILAN

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Passifs éventuels	141.718	140.488
■ acceptation et engagements par endos d'effets réescomptés	105	67
■ actifs donnés en garantie	11.135	9.419
■ cautionnements	106.355	5.473
■ autres	24.123	125.529
Engagements	838.696	560.033
■ opérations de change à terme	721.743	522.577
■ autres transactions	85.086	0
■ autres	31.867	37.456
Opérations fiduciaires	1.856.362	1.443.216
TOTAL	2.836.776	2.143.737

22. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Créances envers la clientèle	38.412	28.814
Créances envers les établissements de crédit	29.112	20.980
Portefeuille de transactions	4.571	3.154
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	669	806
TOTAL	72.764	53.754

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

23. INTERETS ET CHARGES ASSIMILÉS

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Dettes envers la clientèle	(19.726)	(12.734)
Dettes envers les établissements de crédit	(13.922)	(10.804)
TOTAL	(33.648)	(23.538)

24. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Titres à revenu fixe	(1.616)	2.141
Titres à revenu variable hors dividendes	(273)	(7.511)
Dividendes	6.981	12.018
Réévaluation du portefeuille	3.158	2.407
Change et autres	2.617	1.522
TOTAL	10.867	10.577

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au trading.

25. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Titres à revenu variable hors dividendes	989	0
Dividendes	26	0
Réévaluation (Réductions de valeurs) du portefeuille	0	36
Change et autres	55	0
TOTAL	1.070	36

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

26. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Produits sur immobilisations de placement	3.308	3.165
Produits sur immobilisations détenus pour la vente	3.002	4.054
Produits sur immobilisations d'exploitation	386	11.816
Produits sur autres immobilisations corporelles	0	2
Autres produits	5.991	4.015
TOTAL	12.687	23.052

27. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Charges sur immobilisations de placement	1.104	551
Charges sur immobilisations détenues pour la vente	2.717	2.855
Autres Charges	2.049	1.448
TOTAL	5.870	4.854

28. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Frais de personnel	47.785	45.132
■ salaires et traitements	39.552	36.417
■ charges sociales	8.233	8.715
Frais administratifs et autres	23.718	24.402
TOTAL	71.503	69.534

28.1. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière (Note 5.4)

Uniquement trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi: PKB Privatbank AG, Lugano et COFI (régimes à cotisations définies), et Cassa Lombarda Spa, Milan (régime à prestations définies). Dans les trois cas, il s'agit d'indemnités de fin de carrière.

Au 1^{er} janvier 2007, le régime à prestation définie de Cassa Lombarda a été transformé en régime à cotisation définie conformément à de nouvelles exigences légales. Cependant la situation au 1^{er} janvier 2007 reste considérée comme étant à prestation définie.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

28.2. Cassa Lombarda Spa: hypothèses actuarielles

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'actualisation	4,85%	4,25%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'inflation	3,00%	3,00%

28.3. Cassa Lombarda Spa: mouvements sur le passif

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Provision en initiale	6.587	5.755
Ecart de conversion	794	619
Coût des services passés	539	438
Coût financier (intérêts)	(280)	290
Prestations payées	(663)	(74)
Gains ou pertes actuariels	(776)	(441)
TOTAL	6.201	6.587

28.4. Mouvements en charges de l'exercice

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
a) régimes à prestations définies	(498)	(275)
■ coût des services passés	(1.223)	(420)
■ frais financiers (intérêts)	0	(278)
■ gains ou pertes actuariels	725	423
b) régimes à cotisations définies	(117)	(2.421)
TOTAL	(615)	(2.696)

Les mouvements des régimes à cotisation définie se rapportent uniquement aux régimes pour lesquels le Groupe a constitué des provisions dans ces comptes.

28.5. Salariés occupés par le Groupe

	31.12.2007	31.12.2006
Salariés occupés à plein temps	358	342

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

29. COUT DU RISQUE

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Augmentation des provisions	(250)	(2.035)
Reprises de provisions	1.428	5.135
Récupérations nettes sur créances amorties	10	(77)
Autres	(78)	0
TOTAL	1.110	3.023

29.1. Par nature d'actifs

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Prêts et créances envers la clientèle	734	(1.566)
Autres	376	4.589
TOTAL	1.110	3.023

30. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Impôts courants	8.913	10.486
Impôts différés	159	607
TOTAL	9.072	11.093

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

30.1. Formation de la charge d'impôts courants

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net	44.039	44.826
Eléments non imposables	(5.190)	(15.889)
■ Dividendes	(3.435)	0
■ Gains sur cession d'immeuble d'exploitation	0	(11.644)
■ Provisions nettes de reprises de provisions	(823)	(1.073)
■ Charges d'exploitation	(758)	(340)
■ Autres	(174)	(2.832)
Eléments non déductibles	12.625	7.982
■ Provisions nettes de reprises de provisions	0	717
■ Dépréciation immobilisations incorporelles	2.050	1.958
■ Charges d'exploitation	0	263
■ Autres	1.503	356
■ Impôts sur le résultat et autres	9.072	4.688
Résultat de sociétés en pertes	731	29
Utilisation de pertes reportables	(5.710)	(197)
TOTAL	46.495	36.751
Impôts	8.653	9.218
Autres impôts ⁽¹⁾	260	1.268
Taux d'impôts moyen	19,17%	28,53%

Le taux d'impôts luxembourgeois applicable à COFI est de 29,63% (2006: 29,63%). Les sociétés faisant partie du Groupe sont soumises à des taux et modalités variables selon les pays.

(1) Les autres impôts sur le revenu relèvent d'une base fiscale différente de la base d'imposition générale. Le taux moyen porte sur le cumul des deux impôts.

31. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**31.1. Transactions avec les sociétés consolidées**

La liste des sociétés consolidées est présentée à la Note 4 (intégration globale et sociétés mises en équivalence). Pour les premières citées, les transactions réalisées en cours d'exercice, ainsi que les soldes en date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation. Le périmètre ne reprend pas de société sous contrôle conjoint, de sorte que les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit les sociétés mises en équivalence.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Encours des opérations avec les parties liées:

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Encours des opérations avec les parties liées - actifs	6.023	3.994
■ prêt à la clientèle	5.511	3.625
■ autres actifs	512	369
Encours des opérations avec les parties liées - passifs	(3.110)	511
■ dettes envers la clientèle	(3.110)	511
■ autres passifs	0	0
Encours des opérations avec les parties liées - engagements	0	29
■ prêt à la clientèle	0	29
■ autres	0	0
Transactions réalisées avec les parties liées	115	(1)
■ intérêts et produits assimilés	143	2
■ intérêts et charges assimilées	(28)	(3)

31.2. Transactions avec les principaux dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, les administrateurs et mandataires sociaux ou principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ou de ses principales filiales.

Ont été prises en compte les sommes effectivement payées ou provisionnées par toutes les entités du Groupe au titre de rémunération, y inclus les cotisations patronales, jetons de présences et autres avantages de toute nature.

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Avantages à court terme	1.305	1.228
Indemnités de fin de contrat de travail	117	2.421
TOTAL	1.422	3.649

32. REMUNERATION VERSEE AUX ORGANES DE LA SOCIETE

en milliers de USD	31.12.2007	31.12.2006
Rémunération aux administrateurs de COFI dans le cadre de leurs différents mandats dans la Société et dans certaines filiales du Groupe	1.286	605

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

33. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier
- Immobilier
- Agriculture
- Autres: regroupant des sociétés de prestations de services et activités résiduelles

Secteurs géographiques

- Europe
- Amériques: regroupant des activités aux États-Unis et à Antigua (W.I.).
- Australie

Par rapport à l'exercice précédent, deux sociétés du Groupe ont été reclassées: Agefin SpA a été transférée de "autres secteurs" à "secteur bancaire et financier"; Blackgold Realty Corp. a été transférée de "autres secteurs" à "secteur immobilier". Par conséquent, les chiffres comparatifs au 31 décembre 2006 ont été rectifiés.

**BILAN CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	26.116	16.427	0	0
Créances sur établissements de crédit	792.566	760.721	4.302	2.312
Créances sur la clientèle	828.661	715.954	3.796	2.402
Instruments financiers disponibles à la vente	30.943	31.178	0	0
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	168.543	120.169	938	883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21.477	23.745	555	495
Participations mises en équivalence	18.649	14.343	2.906	1.924
Immobilisations corporelles	60.657	56.594	11.414	11.272
Immobilisations incorporelles	8.495	8.996	0	3
Autres actifs	30.941	21.155	1.677	1.021
Comptes de régularisation	8.908	6.144	654	530
Ecarts d'acquisition	13.134	13.134	1.724	1.724
TOTAL ACTIF	2.009.090	1.788.560	27.966	22.566
Dettes envers des établissements de crédit	69.128	30.488	3.271	3.271
Dettes envers la clientèle	1.380.393	1.290.122	1.014	1.002
Instruments financiers dérivés	11.606	7.714	0	0
Autres passifs	33.107	22.500	2.300	2.389
Comptes de régularisation	5.735	4.706	189	497
Provisions pour risques et charges	47.683	47.273	47	39
TOTAL PASSIF	1.547.652	1.402.803	6.821	7.198

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
0	15.638	20	123	26.136	32.188
0	0	892	491	797.760	763.524
0	310	167	185	832.624	718.851
0	0	0	0	30.943	31.178
0	0	1.038	965	170.519	122.017
0	0	0	0	22.032	24.240
0	0	0	0	21.555	16.267
8.153	4.966	94	23	80.318	72.855
0	0	0	0	8.495	8.999
16.834	4.068	828	767	50.280	27.011
0	0	24	36	9.586	6.710
189	0	0	0	15.047	14.858
25.176	24.982	3.063	2.590	2.065.295	1.838.698
0	0	0	0	72.399	33.759
12.496	146	6	9	1.393.909	1.291.279
0	0	0	0	11.606	7.714
1.040	1.309	0	0	36.447	26.198
0	0	9	9	5.933	5.212
0	0	8	8	47.738	47.320
13.536	1.455	23	26	1.568.032	1.411.482

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	72.582	53.589	136	163
Intérêts et charges assimilées	(33.643)	(23.306)	0	(232)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	10.730	10.477	143	(12)
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	1.070	36	0	0
Commissions perçues	83.220	81.357	0	0
Commissions versées	(13.803)	(13.891)	(6)	(85)
Autres produits d'exploitation	5.734	3.263	6.137	7.067
Autres charges d'exploitation	(1.681)	(1.066)	(4.166)	(3.781)
Frais généraux administratifs	(70.035)	(67.808)	(1.005)	(1.071)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(4.944)	(5.258)	(8)	(13)
Coût du risque	1.100	3.020	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	(45)	(303)	690	1.276
Autres gains (pertes) nets sur participations	494	203	0	0
Résultat avant impôts	50.779	40.313	1.921	3.312
Impôts sur les bénéfices	(8.691)	(10.054)	(361)	(1.021)
Résultat net	42.088	30.259	1.560	2.291
dont intérêts minoritaires	18	(188)	235	146
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	42.070	30.447	1.325	2.145

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
0	0	46	2	72.764	53.754
0	0	(5)	0	(33.648)	(23.538)
0	0	(6)	112	10.867	10.577
0	0	0	0	1.070	36
0	0	44	46	83.264	81.403
0	0	0	0	(13.809)	(13.976)
810	12.513	6	209	12.687	23.052
0	0	(23)	(7)	(5.870)	(4.854)
0	0	(463)	(575)	(71.503)	(69.454)
0	0	(8)	(9)	(4.960)	(5.280)
0	0	10	3	1.110	3.023
0	0	0	0	645	973
0	0	0	0	494	203
810	12.513	(399)	(219)	53.111	55.919
0	0	(20)	(18)	(9.072)	(11.093)
810	12.513	(419)	(237)	44.039	44.826
0	375	0	0	253	333
810	12.138	(419)	(237)	43.786	44.493

**BILAN CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

(en milliers de USD)

	Europe	
	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	26.135	16.548
Créances sur établissements de crédit	387.001	416.628
Créances sur la clientèle	826.755	717.714
Instruments financiers disponibles à la vente	30.833	30.882
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	157.318	109.550
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19.338	22.586
Participations mises en équivalence	20.699	16.267
Immobilisations corporelles	71.014	66.652
Immobilisations incorporelles	8.495	8.999
Autres actifs	32.530	20.980
Comptes de régularisation	6.875	5.540
Ecarts d'acquisition	14.858	14.858
TOTAL ACTIF	1.601.851	1.447.204
Dettes envers des établissements de crédit	69.128	30.472
Dettes envers la clientèle	923.297	884.427
Instruments financiers dérivés	11.606	7.714
Autres passifs	34.385	24.883
Comptes de régularisation	5.784	3.756
Provisions pour risques et charges	47.622	47.244
TOTAL PASSIF	1.091.822	998.496

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Amériques		Australie		Total	
31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
1	2	0	15.638	26.136	32.188
410.759	346.896	0	0	797.760	763.524
5.869	827	0	310	832.624	718.851
110	296	0	0	30.943	31.178
13.201	12.467	0	0	170.519	122.017
2.694	1.654	0	0	22.032	24.240
856	0	0	0	21.555	16.267
1.151	1.237	8.153	4.966	80.318	72.855
0	0	0	0	8.495	8.999
916	1.963	16.834	4.068	50.280	27.011
2.711	1.170	0	0	9.586	6.710
0	0	189	0	15.047	14.858
438.268	366.512	25.176	24.982	2.065.295	1.838.698
3.271	3.287	0	0	72.399	33.759
458.116	406.706	12.496	146	1.393.909	1.291.279
0	0	0	0	11.606	7.714
1.014	6	1.048	1.309	36.447	26.198
149	1.456	0	0	5.933	5.212
116	76	0	0	47.738	47.320
462.666	411.531	13.544	1.455	1.568.032	1.411.482

**COMPTE DE PROFITS
ET PERTES CONSOLIDÉ
PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

(en milliers de USD)

	Europe	
	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	56.574	41.008
Intérêts et charges assimilées	(15.826)	(9.860)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	4.735	8.511
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	1.070	36
Commissions perçues	81.417	79.817
Commissions versées	(13.581)	(13.623)
Autres produits d'exploitation	9.576	8.373
Autres charges d'exploitation	(4.989)	(4.333)
Frais généraux administratifs	(69.859)	(67.956)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(4.898)	(5.224)
Coût du risque	1.110	3.023
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	648	973
Autres gains (pertes) nets sur participations	494	203
Résultat avant impôts	46.471	40.948
Impôts sur les bénéfices	(8.798)	(10.651)
Résultat net	37.673	30.297
dont intérêts minoritaires	19	159
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	37.654	30.138

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Amériques		Australie		Total	
31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
16.190	12.746	0	0	72.764	53.754
(17.822)	(13.678)	0	0	(33.648)	(23.538)
6.132	2.066	0	0	10.867	10.577
0	0	0	0	1.070	36
1.847	1.586	0	0	83.264	81.403
(228)	(353)	0	0	(13.809)	(13.976)
2.301	2.166	810	12.513	12.687	23.052
(881)	(521)	0	0	(5.870)	(4.854)
(1.636)	(1.498)	(8)	0	(71.503)	(69.454)
(62)	(56)	0	0	(4.960)	(5.280)
0	0	0	0	1.110	3.023
(3)	0	0	0	645	973
0	0	0	0	494	203
5.838	2.458	802	12.513	53.111	55.919
(274)	(442)	0	0	(9.072)	(11.093)
5.564	2.016	802	12.513	44.039	44.826
234	(201)	0	375	253	333
5.330	2.217	802	12.138	43.786	44.493



Aux actionnaires de
**Compagnie de l'Occident pour la Finance et
 l'Industrie**
 180, rue des Aubépines
 L- 1145 LUXEMBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2007, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie**, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

MAZARS Réseau International de 100 cabinets indépendants
 100 rue de la Loi, L-1049 Luxembourg | T +352 440 51 | Fax +352 29 92 20 | www.mazars.com
 100 rue de la Loi, L-1049 Luxembourg | T +352 440 51 | Fax +352 29 92 20 | www.mazars.com

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Frédéric Wagner ^{1,2,3}

Président

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en Droit.

Administrateur de Banque Invik (Luxembourg), Luxembourg.

Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.

Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.

1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurance, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

Massimo Trabaldo Togna ¹

Vice-Président

n° d'actions COFI détenues: 0 ^(*)

né le 26 juillet 1954

nationalité italienne

Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.

Président de Cassa Lombarda SpA, Milan

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

Jean Bodoni ³

Administrateur

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949

nationalité luxembourgeoise

Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.

Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg.

Président du Conseil d'Administration de Experta AG, Suisse.

Administrateur de sociétés.

1997-2002 : Directeur; Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil

1996 : Directeur; Direction Product Management, Dexia-Bil

1994-1995 : Directeur; Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil

1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Americo Bortuzzo ^{1,2}*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945

nationalité luxembourgeoise

Licence en Sciences Economiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.

Administrateur de sociétés.

2002-2004 : Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)

2000-2002 : Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne

1996-2000 : Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo

1988-1995 : Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne

1971-1988 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

Robert Hoffmann ¹*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en Droit.

Administrateur de plusieurs fonds d'investissement.

Administrateur de EFAMA (Fédération Européenne des Fonds d'Investissement)

Membre du Comité consultatif du Commerce extérieur.

Membre des Comités consultatifs Réglementation prudentielle, OPC, Fonds de pension et Valeurs mobilières auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Depuis 2007 : Conseiller du Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)

2001-2007 : Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement

1999-2001 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen & Overy

1978-1998 : Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

Jean Noël Lequeue ^{1,2}*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 décembre 1946

nationalité belge

Licence en Sciences, UCL Louvain.

Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.

Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.

Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et conseiller indépendant

2003-2006 : Chief *Compliance* Officer du Groupe Dexia

1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL

1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL

1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

Bruno Panigadi ³*Administrateur - secrétaire*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939

nationalité italienne

Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.

Expert-comptable.

Président de Quintia SpA, Milan

Administrateur Délégué de Agefin SpA, Milan

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

Umberto Trabaldo Togna*Administrateur*n° d'actions COFI détenues: 14.900 ^(*)

né le 24 septembre 1961

nationalité suisse

Licence en Sciences Economiques, Université de Genève.

Président de la Direction Générale de PKB Privatbank SA, Lugano (entré chez PKB en 1986).

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

1 Comité nominations & rémunérations

2 Comité d'audit & *compliance*

3 Comité de direction

(*) contrôle indirectement n° 2.582.032 actions COFI SA (via environ 25,01% de Antipodes SA, Luxembourg et environ 25,01% de Plénitude SA, Luxembourg)

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISES:
LA CHARTE

Table des matières

■ Préambule	94
■ Objectifs de la société	94
■ Valeurs	94
■ Stratégie	94
■ Les actionnaires	96
■ L'assemblée générale des actionnaires	97
■ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration	98
■ Annexe 1 : Critères d'indépendance	109
■ Annexe 2 : Procédure destinée à éviter les abus de marché	110

Préambule

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise du rapport annuel et sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

Objectifs de la société

Suivant les statuts, COFI a comme objet social «*la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations*».

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

Valeurs

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes: intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

Stratégie

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'administration et la direction

générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

A des fins de transparence, les participations bancaires et financières sont détenues dans une sous holding, Coparfin SA, Luxembourg, soumise au contrôle de la Commission Fédérale des Banques (Suisse) qui exerce une surveillance consolidée selon les principes de Bâle2.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles, des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertise internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce à réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des Conseils d'administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans ses domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée en principe aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

Les actionnaires

Le capital social de la société est fixé à 230.000.000,00 USD représenté par vingt millions d'actions au porteur.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 5 % des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,81 % des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,81 % des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Tout actionnaire qui acquiert ou cède des actions, y compris des certificats représentatifs d'actions, auxquelles sont attachés des droits de vote, est tenu de notifier à la société le pourcentage de droits de vote détenus à la suite de l'acquisition ou de la cession considérée, lorsque ce pourcentage atteint les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3%, 50% et 66 2/3% ou passe au-dessus ou en dessous de ces seuils, même si ces seuils sont atteints par suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote, et sauf exceptions prévues expressément par la loi. Cette notification à la société doit être effectuée le plus tôt possible et au plus tard dans un délai de six jours de cotation suivant une transaction ou dans un délai de quatre jours suivant l'information d'un événement modifiant la répartition des droits de vote.

La société publiera les informations contenues dans une telle notification au plus tard dans un délai de trois jours de cotation après réception de la notification. La société communiquera également l'information à la CSSF.

Aux fins de calcul par les actionnaires des seuils évoqués dans le paragraphe précédent, la société publie le total du nombre de droits de vote et du capital à la fin de chaque mois civil au cours duquel une augmentation ou une baisse de ce total s'est produite.

De même, la société publiera, au plus tard dans un délai de quatre jours de cotation, le pourcentage des actions propres qu'elle détient, lorsque ce pourcentage atteint ou passe au-dessus ou en-dessous des seuils de 5% ou de 10% à la suite d'une acquisition ou d'une cession de ses propres actions.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits.

La société communique notamment toutes les informations dites «information réglementée». Il s'agit des informations suivantes:

- le rapport financier annuel (audité),
- le rapport financier semestriel (non audité),
- les déclarations intermédiaires de la direction,
- les notifications de participations importantes,
- les opérations sur actions propres,
- le total du nombre de droits de vote et de capital,

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE

- les modifications des droits attachés aux différentes catégories d'actions,
- les informations privilégiées.

Toutes ces informations privilégiées sont publiées sur le site internet de la société et de la Bourse de Luxembourg et concomitamment communiquées à la CSSF.

L'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un dixième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un dixième du capital peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'administration cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée. Un formulaire type de mandat de procuration est mis à disposition sur le site Internet de la société.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration; si ce dernier est absent, par le Vice-président du Conseil d'administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée seront publiées sur le site COFI.

REGLEMENT D'ORDRE
INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE COFI

1. MISSION

Le Conseil d'administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.

Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

2. POUVOIR

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, «Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'administration».

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de 1 million USD ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 500.000 USD, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuel et semi annuel ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- l'intégrité des comptes;
- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

3. ORGANISATION

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants avec le(s) commissaire(s) peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles.

4. REPARTITIONS DES TACHES

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Le Président du Conseil

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles que le Conseil s'est fixé ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
- veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

Le Vice-président du Conseil

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

Le Secrétaire

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

5. SEANCES ET PRISES DE DECISIONS

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme ou télécopie. En cas de partage, celui qui préside la réunion du

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Conseil, le Président, le Vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents, dispose d'une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

6. OBLIGATIONS

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI, requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où existerait un conflit d'intérêt entre un administrateur et la société.

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

7. TRANSACTIONS SUR TITRES COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur mandat, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* (période d'interdiction).

Les administrateurs déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application de la directive européenne, de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

8. COMITES SPECIALISES

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leur réunion et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.

Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

■ **Comité des nominations et des rémunérations**

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;
- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumise à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

En matière de rémunération le Comité:

- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.

L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

■ **Comité d'audit et de compliance**

Le Comité d'audit et de *compliance*:

- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- prend connaissance et approuve le plan annuel d'audit;
- contrôle le suivi du plan d'audit;
- entend l'auditeur interne au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- rencontre le réviseur d'entreprise au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec l'audit interne et le réviseur d'entreprise.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil, d'un administrateur indépendant et de l'auditeur interne, fonction qui peut être déléguée à un expert externe ou à un administrateur ayant les compétences requises.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.
Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'administration.

L'auditeur interne et le réviseur d'entreprise ont, au-delà de leurs relations de travail régulières avec le Comité de direction, librement accès au Conseil d'administration, normalement via le Comité d'audit et de *compliance*. Ils peuvent notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de *compliance* et au Président du Conseil d'administration.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'audit interne, le Comité veille à son bon fonctionnement et est régulièrement informé de ses travaux.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprise, le Comité:

- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ces travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prêter d'office, ceux que le réviseur peut prêter moyennant accord préalable du Comité d'audit et de *compliance* et ceux que le réviseur ne peut pas prêter;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprise;
- enquête, le cas échéant, sur les raisons de la démission de l'auditeur interne et recommande les mesures qui s'imposent.

■ **Comité de direction**

• *Mission*

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

• *Pouvoirs et responsabilités*

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
 - la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
 - la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
 - la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations, met en œuvre les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des Assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'administration à savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de 1 million USD sauf délégation spéciale du Conseil d'administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 500.000 USD.

• *Organisation*

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

• *Répartitions des charges*

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

Le Président du Comité

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
 - établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

Le Vice-président du Comité

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

Le Secrétaire

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

Logistique

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pourquoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficaces pour les fonctions non stratégiques: administration, comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit interne et externe, évaluation des risques.

Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

• SÉANCES ET PRISE DE DÉCISION

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- *Obligations*

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

- *Transactions sur titres COFI*

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de *compliance* (période d'interdiction).

Les membres du Comité déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne¹ d'application de la directive européenne de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

1) Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration: Procédure pour éviter l'abus de marché.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- *Evaluation*

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

9. EVALUATION DE SON PROPRE FONCTIONNEMENT

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés. Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

ANNEXE 1:
CRITERES D'INDEPENDANCE

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

- a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
- b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
- c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
- d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
- e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
- f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
- g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
- h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

1. INTRODUCTION

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnel ou particulier, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs sont soumis à plusieurs obligations légales et réglementaires spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

2. INTERDICTIONS GENERALES

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous délits d'initiés sur un titre (instrument financier) coté sur un marché réglementé (la Bourse de Luxembourg par exemple): il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.

Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentaiement toutes manipulations de marché.

2.1. Définitions

Délits d'initiés et Information privilégiée

Le *délict d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*. Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

Manipulations de marché

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations, et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les futurs et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

2.2. Sanctions

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.

Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.

Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.

Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.

Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

3. OBLIGATIONS DES EMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg, COFI doit se soumettre à des obligations dans quatre domaines spécifiques:

la publication rapide des informations privilégiées;

■ l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;

■ la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;

■ rachat et stabilisation par COFI de son titre.

3.1. Publication rapide des informations privilégiées

COFI rendra publique toute circonstance, événement ou fait qui constituerait une information privilégiée à son égard et à celui de l'action COFI. Cette communication se

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHE

fera en langue française sur son site internet pendant une période de trois mois au moins. Certains événements particulièrement importants pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Si le Comité de direction de COFI, en concertation avec le Conseil d'administration, devait estimer contraire à ses intérêts légitimes la publication d'une information privilégiée, il le ferait dans le respect des conditions suivantes:

- en s'assurant que cette omission ne risque pas d'induire le public en erreur;
- en mettant en place des dispositions pour empêcher l'accès à l'information aux personnes ne devant pas en disposer pour exercer leurs activités;
- en informant les personnes détenant l'information privilégiée des obligations légales et réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect;
- en prenant les dispositions nécessaires permettant une publication immédiate dans le cas d'une fuite de l'information privilégiée auprès de personnes n'étant pas tenues à une obligation de confidentialité.

3.2. Etablissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée «liste d'initiés».

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les *périodes d'interdiction*, aussi appelées *périodes sensibles*, sont fixées par le Président

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

du Comité d'audit et de *compliance* lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.

Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

3.3. Publication des opérations pour compte propre

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer dans les cinq jours ouvrables à la CSSF et à COFI (en la personne du Secrétaire du Conseil d'administration) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration peut se faire sur la base du formulaire mis à disposition par la CSSF² à cet effet. Il reprend nécessairement le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, le motif de l'obligation de déclarer (généralement la fonction), l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.

COFI veillera à la publication de ces déclarations dans les meilleurs délais sur son site internet.

3.4. Rachat et stabilisation par COFI de son titre

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF³ et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction définies infra au point 3.2.

2) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

3) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 18 JUIN 2008

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le Rapport du Conseil d'Administration et le Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2007;
- les comptes annuels au 31 décembre 2007;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;
- le Rapport de Gestion consolidé pour l'exercice 2007;
- le Rapport du Réviseur Indépendant concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2007;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2007

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs, au Commissaire aux comptes et au Réviseur Indépendant.

L'Assemblée a nommé pour la période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2009:

- **Administrateurs** : MM. Jean Bodoni
Americo Bortuzzo
Robert Hoffmann
Jean Noël Lequeue
Bruno Panigadi
Massimo Trabaldo Togna
Umberto Trabaldo Togna
Frédéric Wagner
- **Réviseur d'entreprises**
 - pour les comptes sociaux : Mazars, Luxembourg
 - pour les comptes consolidés : Mazars, Luxembourg

L'Assemblée a décidé le transfert des actions Cofi, admises à la négociation sur le marché réglementé dénommé "Bourse de Luxembourg", vers le système multilatéral de négociation et de cotation à Luxembourg, dénommé "EURO MTF", également géré par la Bourse de Luxembourg.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" à la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.

Elle a fixé à USD 22,63 et à USD 27,65 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de USD 9 millions. Au 31 décembre 2007, la valeur estimée par action COFI était de USD 25,14 correspondant au montant des fonds propres consolidés, divisé par le nombre d'actions en circulation.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2009. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

COFI
société anonyme

COPARFIN S.A.

Siège social
180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 47480

Siège administratif
10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31

PKB PRIVATBANK AG

Siège social – Direction générale
Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22
www.pkb.ch

Succursale
12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

Succursale
Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

PKB PRIVATBANK LTD.

10, Redcliffe Quay • St. John's • Antigua (West Indies)
Tél. +1-268 - 462 91 62 • Fax +1-268 - 462 93 25

DORFINA S.A.

Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15
e-mail: dorfina@sunrise.ch

AGEFIN S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407

CASSA LOMBARDA S.P.A.

Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372
www.cassalombarda.it

QUINTIA S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 20 • Fax +39 - 02 290 10 407

COFI

société anonyme

Siège social

180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg
R.C.: Luxembourg B 9539

Siège administratif

10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél. +352 29 92 30 - Fax +352 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofi.lu